

T2137 - 647 - 8,00 F



3792137008000 06470

ISSN 0026-9433

le monde Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°647 JEUDI 22 JANVIER 1987 8,00 F



Ils créent la pauvreté et pleurent sur la misère !



LES pauvres sont des salauds ! A peine finies les fêtes, à peine le champagne rôti, voilà t'y pas qu'ils nous arrivent avec les grands froids traditionnels. Après la saison du Blanc, voici l'époque de la soupe populaire, des stations de métro ouvertes la nuit, des grands élans du cœur. Le libéralisme c'est aussi ça, comme avant lui le socialisme rosâtre.

A l'Est, on les baptise « parasites sociaux » ; à l'Ouest : clochards ! Même conséquence d'une même logique d'Etat. Il faut de temps en temps que le trop-plein déborde. Les Etats n'en finissent pas de sécréter la misère, fabriquant des zombies subsistant dans un univers sans joie, donc désespérément sans espoir. On les oubliera quand il fera meilleur. La morale catholique doit préparer Pâques et les politiciens les élections.

Une fois de plus, à aucun moment, le problème de fond n'a été posé. Il est assurément beaucoup plus spectaculaire de larmoyer, de s'apitoyer et de voir pétiller la joie dans les yeux des pauvres. Les possédants en ont besoin comme ils ont besoin des chômeurs, comme ils ont besoin d'argent pour acheter le pauvre. Jusqu'au jour où il lui crachera à la gueule. Mais c'est une autre histoire... bien plus passionnante celle-ci.

Pour les grévistes, c'est un peu pareil. Une fois les passions éteintes, il faudra s'attendre à la répression qui suit traditionnellement ce type de conflit : mutations en tout genre, sanctions pour faits de grève... A Choisy-le-Roi, la reprise a été tragique. Un cheminot seul sur une voie a été décapité par un train au moment où il dégelait seul un aiguillage, les consignes de sécurité n'étant pas respectées. S'il n'est pas permis de voir dans cet accident une conséquence directe des grèves, force nous est de constater que ce sont encore et toujours les mêmes qui paient (de leur vie) les pôts cassés de la productivité, en obéissant à des ordres débiles. Encore un « accident regrettable »...

F°P.2520

communiqués éditions

• ARLES

Une liaison F.A. vient de se créer sur Arles et sa région. Pour tout contact, écrire aux Relations intérieures qui transmettront.

• ROUEN

Le groupe de Rouen tiendra désormais sa permanence du samedi après-midi de 14 h à 16 h au 24, rue de Crosnes, à Rouen. De plus un répondeur enregistreur est à votre disposition au (16) 35.70.61.64.

• MONTARGIS

Un groupe F.A. est en formation sur l'Est du Loiret et Montargis. Pour tout contact, écrire aux Relations intérieures qui transmettront.

• AUBENAS

Le groupe d'Aubenas invite tous les libertaires de la Basse-Ardèche et du Sud de la Drôme intéressés par la propagation des idées anarchistes à prendre contact avec lui, en écrivant au Cercle d'études sociales, B.P. 15, 07170 Villeneuve-de-Berg.

• PARIS

Le Comité de soutien aux réfractaires reprend ses permanences, tous les premiers samedis de chaque mois, de 14 h à 16 h, à la librairie du Monde libertaire. Contact et infos au répondeur antimilitariste : (16.1) 43.03.62.03.

• LILLE

Centre culturel Benoît-Brouchoux (souscription au 14 janvier 1987) : 3 500 F de la part d'Armand (Lille) ; de la peinture, un meuble de rangement et 250 F de la part de Luc (Valenciennes). En attendant l'ouverture du centre culturel, le groupe de Lille organise une permanence hebdomadaire le mardi, de 19 h à 20 h, à la Maison de la nature et de l'environnement, 23, rue Gosselet, Lille (M^o République).

• DIJON

Nouvelles permanences du groupe de Dijon le mardi, de 18 h à 20 h, et le samedi de 15 h à 18 h, au local La Mistoufle, 61, rue Jeannin, Dijon.

débats

• AMIENS

Le 31 janvier, l'union régionale Nord organise à Amiens un stage-débat sur le thème suivant : « Les anarchistes et la lutte anticarcérale ». Cette rencontre débutera à 14 h, salle Dewailly (à proximité de la Maison de la culture ou de la piscine), par l'intervention de militants libertaires investis dans la lutte anticarcérale. Parmi les participants qui ont d'ores et déjà confirmé leur venue, citons Luciano Loiacono (qui axera son intervention sur les liens unissant le mouvement libertaire et l'anticarcéralisme, mais également sur les moyens pratiques de s'opposer au racisme), Cécile Neveu (par rapport aux centres de rétention), etc. Un débat suivra les exposés, débat auquel des organisations luttant sur le terrain de l'anticarcéralisme ont été conviées. Nous vous attendons nombreux !

• PARIS

Comme chaque année, le groupe libertaire Louise-Michel organise une série de conférences-débats dans son local. Le premier thème abordé sera « Le libéralisme », avec la participation de Roland Bosdeveix, à 20 h précises, vendredi 23 janvier. De plus, dès 18 h 30, vous pourrez voir un film vidéo et vous restaurer au buffet. Local : 10, rue Robert-Planquette, Paris 18^e (rue Lepic). Métro : Blanche ou Abbesses.

ON SOUSCRIT, ON S'ABONNE
AU « MONDE LIBERTAIRE HEBDO »

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois, 13 n ^o	85 F	155 F	120 F
6 mois, 25 n ^o	155 F	290 F	230 F
1 an, 50 n ^o	300 F	570 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....
N^o..... Rue.....
Code postal..... Ville.....
A partir du n^o.....(inclus) Pays.....

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien
Chèque postal Chèque bancaire Mandat-lettre
Règlement à joindre au bulletin
Pour tout changement d'adresse,
joindre la dernière bande et 4 F en timbres poste

• AFFICHE

Le groupe de Brest a édité une affiche 65 x 92. Prix à l'unité : 10 F. Au-dessus de 10 exemplaires, prix à l'unité : 1,20 F.



• ENVELOPPES

Deux enveloppes ont été éditées : l'une à propos de Michel Bakounine et l'autre de Louise Michel. Elles sont mises en vente au prix de 1,50 F l'unité, 1,20 F à partir de 10 ex., 1 F (50 ex.), 0,80 F (100 ex.) et disponibles à la librairie du Monde libertaire.

• EDITION

Des bandeaux sont disponibles à la librairie du Monde libertaire (0,20 F l'unité), ainsi que des tracts F.A. « Le libéralisme n'est pas la liberté » (les 100 ex. : 5 F).

LE LIBERALISME N'EST PAS LA LIBERTÉ

**NON AU DELIRE
SECURITAIRE!**

• AFFICHE

L'affichette ci-contre (60 x 42) est disponible à la librairie du Monde libertaire : en soutien, 5 F ; prix à l'unité : 1 F ; à partir de 10 exemplaire : 0,50 F (l'unité).



• BOURGOIN



La liaison F.A. de Bourgoin et le collectif libertaire viennent d'éditer le n^o35 de « Contre vents et marées » (janvier 1987). Contact : « Contre-Courants », La Ladière, Saint-Alban-de-Roche, 38500 Bourgoin-Jallieu.

sommaire

PAGE 1 : Editorial — PAGE 2 : Informations des groupes de la F.A. — PAGE 3, LUTTES : Le retour en force de la grève reconductible, Incidents à Montreuil — PAGE 4, LUTTES : E.D.F. : tout s'éclaircit !, R.A.T.P. : une reprise du travail bien orchestrée, En Bref — PAGE 5, LUTTES : S.N.C.F. : la lente explosion, Imprimeries parisiennes en lutte, Instituts en grève — PAGE 6, Société : Réforme pénale : l'application de peines, Immigré en procès, Paris la blanche, Chirac a son prix — PAGE 7, Société : Interview du Comité de solidarité des familles, Nouvelles des blessés du 4 décembre — PAGE 8, Dans le monde : « Solidarité » entre le sabre et le goupillon, Tchad : Mitterat et Chiterand s'en vont en guerre — PAGE 9, Informations internationales : Squats en Europe (suite), Communiqués I.F.A., Belgique, Italie, Grande-Bretagne — PAGE 10, Education : Forum-débat avec Claude Sigala, « Vous vous êtes trompés » — PAGE 11, Expression : Programmes de Radio-Libertaire, Note de lecture, Rencontres-débats sur l'éducation, Cinéma — PAGE 12, Economie : Séguin solde dur !, Le beurre et l'argent du beurre.

SUR PARIS ET RÉGION PARISIENNE
ÉCOUTEZ RADIO-LIBERTAIRE
(89.4 MHz)

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M^o République)
Tél. : (16.1) 48.05.34.08.

liste des permanences des groupes f.a.

PROVINCE

• AISNE

Groupe d'Anizy-le-Château : permanences les lundis de 19 h à 20 h, salle communautaire du Moulin de Paris, Merlieux, 02000 Laon, tél. : 16.23.80.17.09.

• ARDÈCHE

Groupe d'Aubenas : permanence de 10 h à 12 h, sur le marché d'Aubenas, au cours de la tenue de la table de presse.

• BOUCHES-DU-RHÔNE

Groupe de Marseille : permanence le samedi de 14 h à 17 h, au 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille (métro : Réformés ou Cinq-Avenues).

• CHARENTE-MARITIME

Groupe « Michel-Bakounine » : permanences tous les jeudis, de 20 h 30 à 21 h 30, Maison des syndicats, salle n^o2, 2, rue de la Touche-Tréville, 17300 Rochefort.

• CÔTE-D'OR

Groupe de Dijon : permanences le mardi, de 18 h à 20 h, et le samedi de 15 h à 18 h au local La Mistoufle, 61, rue Jeannin, Dijon.

• CÔTES-DU-NORD

Liaison de Saint-Brieuc : permanences tous les samedis de 10 h à 11 h 30 au marché, face à la Poste, lors de la vente du « Monde libertaire ».

• DOUBS

Groupe « Proudhon » de Besançon : permanences tous les vendredis de 17 h à 18 h à son local : 77, rue Battant, Besançon.

• FINISTÈRE

Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest : permanences et ventes du « Monde libertaire » tous les samedis matin de 10 h 30 à 12 h au marché de Saint-Martin.

• HAUTE-GARONNE

Groupe « Albert-Camus » de Toulouse : permanence dans les locaux du G.E.A.C., au 1 bis, rue Gramat, le jeudi de 18 h à 20 h, et le dimanche de 10 h 30 à 12 h, à sa table de presse au marché Saint-Sernin.

• GIRONDE

Groupes « Durruti » et « Pépin Cadavre » de Bordeaux : permanence tous les lundis, de 20 h à 21 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux. L'Athénée libertaire du Muguet tient ses permanences tous les samedis, de 15 h à 19 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

• HERAULT

Groupe de Béziers : permanence le vendredi de 15 h à 18 h sur les Allées, au cours de la tenue de la table de presse.

• ILLE-ET-VILAINE

Groupe de Rennes : permanence le mardi à partir de 20 h, à la M.J.C. La Paillette.

• INDRE-ET-LOIRE

Groupe « Maurice-Fayolle » de Tours : permanence le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires), de 10 h à 16 h, dans le hall d'accueil de la faculté des Lettres, au cours de la tenue de la table de presse.

• LOIRE

Groupe « Nestor-Makhno » de Saint-Etienne : permanence le premier jeudi de chaque mois à partir de 19 h 30, salle 15 bis C.N.T./A.I.T.-L.P., Bourse du Travail, Cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne.

• LOIR-ET-CHER

Liaison Blois : permanence le jeudi de 18 h à 22 h, au 24, rue Jean-de-la-Fontaine, appt. 57, Blois (tél. : [16] 54.74.26.02).

• LOIRE-ATLANTIQUE

Groupe de Nantes : permanences les premiers et troisièmes lundis de chaque mois, de 18 h à 20 h, au 3, rue de l'Amiral-Duchaffault, Nantes.

• MAINE-ET-LOIRE

Groupe d'Angers : permanences les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, de 18 h à 19 h, au M.A.M.A., 8, rue de Buffon, Angers (à côté du Palais des Congrès).

• MANCHE

Groupe de Cherbourg : permanences tous les lundis de 18 h à 19 h, au G.R.E.L., 20, rue de l'Abbaye, à Cherbourg.

• NORD

Groupe de Lille : permanence le mardi, de 19 h à 20 h, à la Maison de la nature et de l'environnement, 23, rue Gosselet, Lille (M^o République).

• PYRÉNÉES-ORIENTALES

Groupe « Puig-Antich » de Perpignan : permanences tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 15 h à 19 h, au 2, rue Théodore-Guiter, 66000 Perpignan.

• SEINE-MARITIME

Groupe « Jules-Durand » du Havre : permanence chaque dimanche matin pendant la vente à la criée sur le marché d'Harfleur.

Groupe de Rouen : permanences tous les samedis, de 14 h à 16 h, au 24, rue de Crosnes, à Rouen. De plus un répondeur enregistreur est à votre disposition au (16) 35.70.61.64.

• VAR

Groupe « Région toulonnaise » : permanence le samedi, de 15 h 30 à 18 h, au Centre d'études et de culture libertaire, cercle Jean-Rostand, rue Montébello, Toulon.

• VIENNE

Groupe « Berkman » de Poitiers : permanences tous les mercredis et les 1^{er} et 3^e samedis du mois, de 15 h à 19 h, en son local : 6, rue des Flageolles, Poitiers.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n^o55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19^e
Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

Le retour en force de la grève reconductible

Qu'il aurait pensé, il y a seulement quelques mois, que des grèves d'une telle ampleur allaient affecter ce pays qui semblait s'enfoncer doucement dans les règles de la cohabitation tranquille ? Il était de bon ton de répéter que la grève était dépassée, que les travailleurs n'étaient plus prêts à se lancer dans des mouvements de longue durée, surtout ces fonctionnaires qu'on pensait avoir réussi à culpabiliser définitivement avec leur sécurité de l'emploi.

Le réveil social... ...enfin !

Déjà le 21 octobre, la journée de grève dans la fonction publique avait connu un succès qui tranchait avec les périodes passées et qui dépassait largement les espérances syndicales. Le semblant d'unité qui s'était réalisé avec cet appel convergent de tous les syndicats sur une même journée ne suffisait pas à expliquer le phénomène. Il fallait bien en conclure que la grogne montait et que les débrayages majoritaires partout annonçaient un regain de combativité qui pourrait se traduire dans un avenir proche par de nouvelles actions, plus dures.

Et puis il y a eu le mouvement des étudiants qui a joué le rôle de détonateur, en démontrant qu'un mouvement puissant et déterminé pouvait faire reculer le gouvernement. Sans aucun doute ces événements ont joué un rôle considérable dans l'évolution des mentalités, faisant monter d'un cran la combativité et faisant reculer l'impact des conceptions libérales. Le libéralisme s'est dévoilé à cette occasion comme un pouvoir autoritaire ordinaire.

Le démarrage de l'action à la S.N.C.F. n'a finalement pas dérogé aux règles qui président au déclenchement des conflits sociaux d'importance. C'est un « ras-le-bol » général qui s'est exprimé en s'appuyant sur des revendications souvent très corporatistes. Ce fut d'abord le mouvement déclenché en novembre par les agents sédentaires des guichets à qui on prétendait supprimer l'indemnité de saisie qui avait été instituée pour compenser la pénibilité du travail sur ordinateur ; puis ce furent les conducteurs qui, saisissant l'occasion fournie par l'instauration de cette fameuse grille des salaires au mérite, mettaient en avant essen-

tiellement les conditions de travail du personnel roulant, contraint de passer de nombreuses journées hors de sa résidence et dans des conditions d'hébergement proprement scandaleuses. On peut d'ailleurs se demander si les lenteurs de la direction à mettre en œuvre la réfection de ces foyers et dortoirs d'un autre âge n'a pas été l'élément déterminant dans l'expression de ce « ras-le-bol ». Pour une revendication qui ne coûtait que quelques millions de francs, la S.N.C.F. avait choisi de faire traîner les choses en longueur, malgré les promesses acquises en négociation.

Les coordinations...

Les médias ont largement repris l'exemple des étudiants s'organi-

sant en coordination nationale en-dehors des syndicats étudiants. Trop, sans doute, faisant l'impasse sur le fait que les grèves étudiantes se sont toujours déroulées suivant le même processus et que cette coordination nationale n'était en rien une nouveauté. Ce qui serait nouveau, incontestablement, ce serait d'assister à une action importante des étudiants à l'appel d'une organisation syndicale, et ce n'est sans doute pas pour demain.

Dans la foulée, les médias ont cru bon d'insister largement sur les coordinations mises en place par les cheminots. Disons que dans la période actuelle, tout à fait dans le sens du courant libéral, il est de bon ton dans une certaine presse de critiquer les syndicats et de se réjouir de les voir critiqués et

pour cela qu'il soit capable de percevoir avec exactitude l'évolution de la situation et de la mentalité des travailleurs ; or celle-ci évolue avec une extrême rapidité et en obéissant à des stimulations extrêmement complexes, trop en tout cas pour qu'une organisation syndicale soit à même de déterminer sans se tromper les modalités et les échéances des actions à mener.

On peut néanmoins affirmer que les syndicats auraient été débordés s'ils avaient refusé de voir la réalité en face et de se rallier au mouvement dès que celui-ci s'est ébauché. Il est vrai que la C.G.T. et F.O. ont fait preuve au départ d'une certaine circonspection à l'égard d'un mouvement qu'ils sentaient leur échapper, tandis que la C.F.D.T. et les auto-

On peut faire beaucoup de reproches aux syndicats, en particulier leur propension à négocier n'importe quoi et n'importe comment, mais on doit bien reconnaître que leur avantage est de se situer un peu au-dessus des seules préoccupations corporatistes et de tenter d'étendre un mouvement parti spontanément sur des objectifs limités, à des revendications plus générales qui intéressent l'ensemble des agents de l'entreprise, voire même en-dehors en cherchant, comme l'a fait la C.G.T., à trouver le dénominateur commun qui permettrait d'embraser toute la fonction publique.

Justement, les coordinations se sont montrées dès le départ très critiques à l'égard de ces projets d'extension, exprimant la crainte de voir leurs revendications spécifiques noyées dans des revendications générales qui n'étaient peut-être par leurs préoccupations premières. En tant qu'anarchistes, nous sommes naturellement partisans de la mise en place d'une coordination nationale des grévistes (qui peut d'ailleurs prendre aussi la forme d'une intersyndicale incluant les non-syndiqués) qui prend en charge ses propres intérêts, particulièrement pour empêcher quiconque de négocier dans leur dos des accords inacceptables. Mais ce type de structure ne doit pas reproduire les tares corporatistes auxquelles les syndicats ont bien du mal à échapper ; que le personnel roulant de la S.N.C.F. mène une action directe, nous ne pouvons que nous en féliciter, mais l'action directe des travailleurs d'un secteur doit exercer sa force contre le patronat et l'Etat et non pas contre les travailleurs d'autres secteurs en interdisant la jonction des intérêts qui sont forcément communs, même d'un point de vue strictement catégoriel, dans un grand nombre de cas.

Rien n'est fini !

Mais il faut surtout considérer les enseignements des grèves de ces dernières semaines au-delà des entreprises qui ont été directement affectées. Ce qu'il est important de remarquer, c'est la subite montée de la combativité des travailleurs dans le secteur public. Même si les diverses tentatives pour élargir le mouvement n'ont pas abouti, elles nous ont appris qu'il existait de larges minorités prêtes à partir en grève dans la période actuelle. Ce qui était apparu également avec clarté au cours des consultations que les syndicats ont engagées auprès des personnels, c'était un rejet catégorique des journées de grève de 24 h à répétition, jugées inefficaces.

Les syndicats qui sont friands de ce genre de grand-messe auront trouvé là un sujet de méditation pour les mois à venir...

L'apaisement qui se fait sentir avec la reprise du travail des cheminots ne doit pas faire illusion. Les raisons du mécontentement n'ont pas disparu par enchantement. Il est possible que beaucoup de travailleurs qui se déclaraient prêts à faire grève au moment où les cheminots étaient encore dans l'action soient un peu refroidis après avoir constaté la faiblesse des reculs consentis par le gouvernement ; mais les grands problèmes demeurent intacts, le mécontentement finira par s'exprimer, et avec d'autant plus de force qu'il aura été longtemps contenu.

Le réveil social de quelques estimations impossibles il y a si peu de temps s'est produit, modifiant radicalement les données du problème social. Que ceux qui se laissent aller à l'abattement devant l'apathie générale de la classe ouvrière reprennent courage et redoublent d'efforts : on ne va sûrement pas en rester là.

LEGRAND



Est-ce de l'humour cégétiste.

Incidents à Montreuil

Le lundi 12 janvier, de 8 h à 10 h, un groupe de manifestants conduits par Eric Raoult (député du R.P.R. de Seine-Saint-Denis) a empêché l'entrée des immeubles de la C.G.T. à Montreuil. La C.G.T., dans une lettre destinée au ministre de l'Intérieur, dénonce : « la provocation haineuse (...) d'une poignée d'individus et d'élus de droite qui, protégés par les forces de police, ont tenté de bloquer l'entrée de l'immeuble de la C.G.T. et de créer artificiellement des incidents ».

Le ton a monté ce lundi matin et le député susnommé s'en est sorti avec des points de suture « derrière le crâne » et des dents déboîtées. Pour lui, il venait avec d'autres et un « comité d'usagers et de commerçants (...) demander une audience à M. Krasucki (...) ; ils se sont fait agresser par un véritable commando » constitué de « voltigeurs de la C.G.T. ».

Le coup de l'arroseur arrosé ou comment — le jour où le Front national et le R.P.R. s'approprièrent à descendre dans la rue pour manifester contre les grèves ouvrières — quelques représentants de la droite cherchent à créer un incident avec la C.G.T., le matin même. Histoire peut-être d'avoir une victime pour faire monter la tension dans les manifestations de l'après-midi. Plusieurs unions locales avaient reçu des coups de fil de menaces et des militants étaient prêts à toute éventualité. Mais le pétard était mouillé et l'incident est demeuré localisé. Il n'en reste pas moins que, dans le sud de la France, une union locale de la C.G.T. a été dynamitée...

Pour le moins curieux est l'article de *Libération* du mercredi 14 janvier où Eric Raoult, en réponse à la « Question du jour » (« Gardez-vous une dent contre M. Krasucki ? »), répond avec un ton badin : « (...) vous savez, les gens sont excédés par les grèves. ». Pour l'ancien quotidien de la rue de Lorraine, tout ce qui attaque la C.G.T. ou le P.C. est bon à prendre... Pourtant, c'est tout le mouvement ouvrier qui est visé, il faut savoir faire son choix, même si on est traité de passiste !

THIERRY (Gr. Pierre-Besnard)

débordés ; non que l'on considère comme un bien que les salariés débordent des syndicats trop timides, mais au contraire parce qu'on veut à tout prix y voir un décalage des syndicats par rapport à la réalité et donc en déduire que la lutte des classes qu'ils prônent est dépassée, que c'est pour cela que les travailleurs ne les suivent plus comme avant, etc.

Il faut vraiment être novice pour s'étonner devant un mouvement social de grande ampleur qui démarre en-dehors des mots d'ordre des organisations syndicales. Tous les grands mouvements qui s'étendent comme une traînée de poudre démarrent d'une façon plus ou moins spontanée, et c'est justement parce qu'ils partent de la base qu'ils expriment très exactement ses sentiments. La grande grève des P.T.T. de 1974 avait démarré comme cela aussi.

Cela signifie-t-il que les syndicats soient débordés ? Ce n'est pas aussi simple. Le syndicat représente l'organisation permanente des travailleurs dans l'entreprise, le tente d'assurer la sauvegarde des acquis entre deux mobilisations importantes, il doit aussi informer et tenter de mobiliser sur toutes les questions importantes, mais on n'a jamais vu qu'il suffise qu'un syndicat, aussi puissant et représentatif soit-il, appuie sur un bouton pour déclencher une grève d'une telle puissance. Il faudrait

nomes de la F.G.A.A.C. décidaient rapidement de répondre positivement aux sollicitations des précurseurs de la gare du Nord. Mais cela ne doit pas cacher un autre élément important, à savoir le fait que les grévistes, tout en décidant de s'organiser en coordination nationale, n'ont pas hésité à faire appel aux syndicats pour leur confier la tâche de négocier sur les revendications qu'ils entendaient défendre par leur grève. Peut-on vraiment appeler cela de la défiance à l'égard des syndicats ?

...et les limites du corporatisme

Enfin il ne faut pas oublier que les deux coordinations concurrentes n'étaient pas aussi spontanées que cela et qu'elles n'ont jamais réussi à rassembler une large majorité des dépôts en grève. On peut aussi s'interroger sur les raisons qui ont présidé à la création d'une coordination inter-catégorielles (sous l'impulsion de militants connus de Lutte ouvrière, dont on connaît depuis longtemps les positions doctrinales opposées au syndicalisme) et d'une coordination catégorielle des agents de conduite qui, malgré la présence là aussi de militants d'extrême gauche, semblait flatter les réactions catégorielles et corporatistes de la base.

en bref...en bref...

• A l'occasion du centenaire de l'espéranto, Solidarité internationale antifasciste (S.I.A.), en collaboration avec Sat-Amikaro, a édité un calendrier pour 1987 portant sur l'histoire du calendrier de S.I.A. et l'histoire de l'espéranto, en deux versions (français-espéranto et espagnol-espéranto).

Prix : 25 F (prévoir 25% en plus, pour les frais d'expédition), remise de 10% à partir de 5 exemplaires. Pour toute commande : S.I.A., 4, rue de Belfort, 31000 Toulouse. En vente à la librairie du Monde libertaire.

• La revue « Noir et Rouge » n°3 vient de paraître.

Au sommaire :

Dossier « Recherche révolutionnaire désespérée » : 1. La contre-révolution idéologique. 2. La dérive réformiste ou évolutionniste. » ;

Magazine : « Continuons le combat, ce n'était qu'un début (analyse et perspectives du mouvement étudiant), « Antimilitarisme : no future » (avenir de l'antimilitarisme face à une répression accrue), etc.

Pour tout contact : « Noir et Rouge », chez Félix, 65, rue Bichat, 75010 Paris. En vente à la librairie du Monde libertaire.

La revue « Noir et Rouge » organise samedi 31 janvier, de 16 h à 19 h, un débat sur l'Amérique latine : « Emergence de mouvements à caractères autogestionnaires ». Lieu : Ageca, 177, rue de Charonne, 75011 Paris.

• Le centre Comarcal, en collaboration avec la C.N.T.F. et S.I.A., organise une fête de l'enfant dimanche 25 janvier, à 14 h 30, au local de la C.N.T., 33, rue des Vignoles, 75020 Paris (M° Buzenval ou Avron). Au programme : théâtre avec le groupe Drama, Geneviève (jongleuse et acrobate) et goûter.

• La librairie La Gryffe, librairie libertaire de Lyon, vient d'éditer le premier fascicule de son catalogue qui comprend 840 titres sur le mouvement anarchiste, passé et présent, le mouvement ouvrier et le mouvement social. Ce fascicule est envoyé contre 3 timbres à 2,20 F. Librairie La Gryffe, 5, rue Sébastien-Gryphe, 69007 Lyon.

• La C.N.T.-A.I.T. organise une réunion débat, « Voie libre pour un syndicalisme différent », vendredi 23 janvier à 20 heures. Participation de militants travaillant à la S.N.C.F. et à l'E.D.F. Lieu : 33, rue des Vignoles, 75020 Paris.

• Bernard Jaudon et Christophe Brethenet ont été condamnés respectivement à 3 mois et 2 mois de prison ferme, le 15 janvier, en appel à Dijon. Bernard avait été condamné en première instance à 1 an ferme. Frédéric Arenou, jugé en première instance à Paris, a eu connaissance de sa peine : 1 an ferme. Il a fait appel.

Pour assurer l'indépendance du « Monde libertaire », souscrivez...

R.A.T.P.

Une reprise du travail bien orchestrée

CONTRAINTE et forcées par la base, les organisations syndicales ont pendant un bon moment refusé de signer l'accord salarial 1987. En ce qui concerne l'année précédente, la direction n'a pas cru devoir revenir sur le douloureux problème du rattrapage du pouvoir d'achat. Désormais tout cela fait partie du passé dont il convient, une bonne fois pour toute, de faire table rase.

Une prime et des suppressions de poste

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, les dernières propositions de la direction loin de soulever l'enthousiasme ont quand même permis à plusieurs syndicats d'apposer leur signature au bas d'un protocole d'accord qui prévoit toujours 2,98% d'augmentation de la masse salariale et quelques primes ridiculement faibles.

Pour les conducteurs du métro, le Syndicat autonome de la traction a « décroché » en plus l'obtention de

primes mensuelles pouvant atteindre en fin de carrière 575 F. Et encore ces primes ne concernent qu'un quart des conducteurs ! En revanche, grâce à un réaménagement du temps de travail, une meilleure productivité permettra la disparition de 60 postes.

On comprend déjà l'angoisse qui saisit les permanents syndicaux du S.A.T. devant, en assemblée générale, expliquer la véritable nature des étranges négociations qui ont abouti à un tel résultat. Le syndicat de la traction ayant exprimé un avis favorable quant à l'accord salarial, il doit maintenant « faire le forcing » auprès de ses adhérents pour obtenir d'eux l'autorisation lui permettant de ratifier le précieux document préservant la paix sociale dans l'entreprise.

En ce qui concerne Force ouvrière, là pas d'angoisse ! Le syndicat des agents de maîtrise a déjà signé. Pour le collègue ouvrier, la chose est plus malaisée bien que les premiers signes d'un déblocage à la base se fassent sentir. Il ne s'agit, après tout que d'une question de

temps. Il suffit de laisser les esprits s'apaiser. Les limites de l'impossible étant repoussées tous les jours à la régie, gageons que le zèle de nos bons bureaucrates syndicaux permettra d'emporter le morceau, sans pour cela être victimes d'une « overdose » d'assemblées générales. Ah, les braves gens !

Seule la C.G.T...

Quant à la C.G.T., rejointe par la petite C.F.D.T., elle campe sur des positions plus dures. Elle refuse cet accord salarial qui ne fait qu'accroître le recul du pouvoir d'achat de tous les agents de la R.A.T.P. Forte de ses nombreuses sections dans l'entreprise, elle entend être le syndicat le mieux à même d'exprimer et de défendre les revendications du personnel. Pratiquant un sectarisme outrancier, la C.G.T. semble en mesure de maintenir une certaine agitation dans les jours qui viennent.

En réalité, le conflit n'est pas terminé et tout le monde sait bien qu'il peut reprendre à tout moment. L'insatisfaction est grande, l'exaspération est à son comble... Les travailleurs, dont certains ont fait 15 jours de grève pour ne rien obtenir, sont particulièrement amers. Les interventions répétées de la police dans de nombreux dépôts a radicalisé le mouvement. Le climat est pour le moins explosif.

Bien sûr les jours de grève ne seront pas payés ! Seul un étalonnage dans le temps des retenues sur salaire est prévu. Même les sanctions pour « faits de grève » seront maintenues. Tout cela, on le voit bien, n'est pas fait pour détendre l'atmosphère.

Bilan du mouvement

Bien que la situation puisse encore rapidement évoluer, on peut d'ores et déjà tenter de dresser un premier bilan de ces deux dernières

semaines qui ont troublé la quiétude des syndicats et mis en évidence la détermination de la direction. Tout d'abord, la leçon a porté ses fruits. Alors qu'à la S.N.C.F. les conducteurs avaient surpris tout le monde en mettant sur pied leur coordination, le même phénomène n'a pu voir le jour à la régie. Toutes les tentatives allant dans le « sens de l'histoire » furent vouées rapidement à l'impuissance grâce à la mobilisation des syndicats.

Ensuite quatre facteurs essentiels caractérisent le mouvement :

1. Bien que majoritaire chez les conducteurs du métro, l'action a presque toujours été le fait d'une ou de plusieurs minorités du personnel. La détermination des uns contrastait cruellement avec le laisser-aller des autres.

2. L'absence de tout travail syndical ces cinq dernières années a considérablement affaibli la crédibilité des syndicats.

3. L'action de la C.G.T. consistant à casser toute forme d'unité syndicale, à freiner et démobiliser un grand nombre de travailleurs. Le sectarisme a semé le doute et renforcé le courant antisindicaliste déjà très fort à la R.A.T.P.

4. Enfin, bien que contestés par la base, presque tous les appareils syndicaux ont bien franchi le cap des assemblées générales. Ce sont eux qui, pour le moment, décident de ce qu'il convient de faire, de penser et d'accepter. Ce sont eux qui pratiquent le mieux la gestion directe : celle de leurs propres intérêts et privilèges.

Pour toutes ces raisons, la reprise du travail s'est faite dans un climat très lourd. A tout moment, le conflit peut resurgir, beaucoup plus violent, beaucoup plus spontané. Les appareils syndicaux devront faire feu de tout bois pour calmer les esprits. Après tout, ils sont là pour ça ! Le système leur en est bien reconnaissant.

RÉGIS



Des négociations parfois perturbées.

E.D.F., tout s'éclaire !

M I-DÉCEMBRE, la direction d'E.D.F.-G.D.F. proposait à l'ensemble du personnel pour l'année 1987 une augmentation annuelle de 2,5% sur la masse salariale. Dans celle-ci était comprise le fameux G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité). En fin de compte, il ne restait plus que 0,5% d'augmentation réelle du salaire de base (G.V.T. soustrait).

Les organisations syndicales contactées refusaient cette proposition, la C.F.D.T. et la C.G.T. déclenchaient une journée d'action le 17 décembre (qui fut assez bien suivie). Le personnel s'échauffait un peu et envisageait avec les fédérations syndicales un début d'année 1987 quelque peu chaud... ou plutôt froid. Un mouvement d'ampleur fut décidé par la C.G.T. à compter du 6 janvier. Les autres syndicats se tâtaient.

Dès le 6 janvier, des réunions du personnel, qui se prononcent majoritairement pour une grève de 24 h reconductible avec baisse de production de 30%, ont lieu dans tous les sites E.D.F. Il faut préciser que la direction d'E.D.F. avait sollicité quelques jours auparavant un contact avec les différentes organisations syndicales pour le 6, afin de torpiller le mouvement. Quelques sections syndicales

C.F.D.T. (Gravelines. Le Bugey, etc.) suivent l'appel de la C.G.T.

Ce même soir, les fédérations C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C., jugeant les propositions insuffisantes, rallient le mouvement et appellent à la grève de 24 h reconductible pour le lendemain 7 janvier. Le pourcentage de grévistes, évalué à 50% le premier jour, grimpera à plus de 60% le second, et atteindra le 8 janvier 70% du personnel. On se mettait à y croire ! Bien sûr, pendant ce temps, l'U.N.C.M. (C.G.C.), fidèle à elle-même, s'était empressée de signer les petites miettes concédées par la direction.

Ça commençait à barder avec les petits commerçants, les usagers, la France... quoi ! Voitures E.D.F. peintes en rouge, chantage à la bombe dans les endroits gardés par des piquets de grève, équipes de techniciens enfermés dans des transfos, etc. Ce qu'ils ne savent pas, mais peuvent-ils le savoir, c'est qu'il y a dix ans, 40% du réseau de distribution était jugé prioritaire (hôpitaux, fonderies, etc.) et que, depuis, des accords spéciaux ont été conclus pour rattraper des entreprises et des journaux (Paris-Normandie, par exemple) à celui-ci. Partant de ce principe, il vaut mieux priver de courant les consommateurs et les commerçants... qui s'empresse-

ront de se retourner contre les grévistes. Wonderful !

Pendant ce temps, ça commençait à gamberger dans les têtes des galonnés de la C.F.D.T. (Jupiu et consorts). Un contact pour, prétendument, « voir comment déblocquer le conflit et non pas négocier l'inacceptable — non mais, vous m'avez bien regardé ! » était conclu pour le vendredi 9 avec la direction générale.

Et tout bascula !

La C.F.T.C. acceptait d'entrée de jeu la nouvelle donne, à savoir : un rattrapage sur l'année 1986 évalué pour un agent d'exécution à 20 F par mois, une augmentation avancée à juillet au lieu de décembre 1987 (1,7% comprenant le G.V.T.) ; des nêfles, quoi ! Edmond Maire commençait hélas ! à s'intéresser au conflit et allait, une fois de plus, hurler avec les loups en déclarant sur les ondes sa répulsion pour les « grèves sauvages de la C.G.T. » et autres saloperies, au moment où Toubon, Gaudin, Nungesser, Le Pen tempéaient au nom du service public et de la liberté de travailler...

Le samedi 10, les grévistes pendus aux transistors entendaient Jupiu appeler à la reprise du travail et conditionner sa signature à

la consultation des élus C.F.D.T., fixée au lundi 12 (avant midi). Tout ceci, bien sûr, en parfaite décontraction : les adhérents C.F.D.T. sont réunis, mais ce sont les élus qui votent (605 pour, 587 contre). De toute façon, l'appel de Jupiu avait bien simplifié, pardon influencé les choses.

Là, ce fut un choc, des sections C.F.D.T. se sentaient trahies, les syndicalistes étaient à la dérive. Comment avaient-ils pu ? Ce fut le week-end noir chez les grévistes : abandon de la C.F.D.T., provocations des réactionnaires, lettre du directeur Guillaumont à tous les agents mêlant chantage et démagogie... Dès lors, le nombre des grévistes commença à décroître et il fallut abandonner les grèves de 24 h reconductibles pour adopter d'autres formes de lutte : reprise du travail avec grève du zèle, interdiction d'entrée sur certains sites aux entreprises privées, blocage de systèmes informatisés, etc., n'excluant pas la possibilité de reprendre le mouvement du suivant le désir des agents.

La C.G.T. n'a certainement pas pris le risque de continuer seule dans la bataille, voulant garder quelques forces notamment pour la grande manifestation du 25 janvier, à Paris, contre le démantèlement de la Sécurité sociale.

GUY (Gr. de Rouen)

GRÈVE S.N.C.F.

La lente explosion

Il aura fallu une dizaine d'années, après des débats sur la gauche unie ou pas, des hésitations pour entamer l'action contre les baisses d'effectifs (1945 : 500 000 cheminots, 1986 : 230 000) puis contre celles des salaires, des dizaines de grèves de 24 h (limitées et ultra-catégorielles le plus souvent), pour qu'enfin une grève éclate à la dimension de ce que la S.N.C.F. est réellement : une immense entreprise multiforme, un creuset de travailleurs d'horizons et de métiers multiples, souvent divisés, perçus confusément, mais qui ont une conscience collective tenace.

L'accumulation

Ce mouvement était prévisible. Comment peut-on croire, comme on l'a souvent entendu ces dernières années et de tous bords, que les travailleurs comme par enchantement accepteraient de subir la crise, avec son cortège de chômeurs, la baisse des salaires, l'arrogance patronale et politicienne, sans réagir à un moment ou à un autre ? Combien de fois a-t-on entendu : les grèves c'est fini, la classe ouvrière c'est dépassé, la lutte des classes avec, et Marx dans la même sac...

A la S.N.C.F., comme dans bien des secteurs, la pression augmentait d'année en année. Les restructurations techniques, la baisse des effectifs, la menace permanente sur son environnement de travail qui se dégrade tous les jours un peu par les rythmes, la mobilité, la pression des chefs de tout poil, la formation insuffisante... chaque cheminot l'a ressenti de jour en jour. Une évolution qui modifie autant, en quelques années, la vie au travail que les décennies précédentes. Accélération dans la crise, bien sûr, mais aussi volonté de faire un sort à cette entreprise, à cette corporation, à ces travailleurs-là.

La peau des cheminots ?

Depuis vingt ans environ, la S.N.C.F. est sous le microscope du capitalisme. Comment de cet

empire tirer encore plus de profit ? Car, contrairement aux balivernes sur le service public déficitaire, la S.N.C.F. est un enjeu énorme de profits pour les utilisateurs du transport des marchandises (30% du trafic en France), les fournisseurs et l'Etat qui mène allègrement ses petites opérations financières ou non. Le déficit c'est du bidon, de la poudre de comptable aux yeux. Alors les restructurations se sont succédées, bousculant les habitudes, avec pour objectif évident d'augmenter la productivité, donc les profits générés : objectif largement atteint.

Puis la crise impose un pas supplémentaire dans cette escalade, et ce dans le contexte politique et social de ces dix dernières années, relativement calme (!). On ne se sent plus pisser, il faut y aller ! Les grands projets se succèdent, avec un habillage de droite d'abord, puis de gauche, et de nouveau de droite, pour réduire le potentiel ferroviaire en hommes, en activité, en infrastructures. Il faut se concentrer sur les activités les plus rentables (en profits) et permettre à la route, qui entre temps s'impose comme plus juteuse dans certaines activités, d'en reprendre un peu.

D'où cette apparente contradiction du vieux qui contraste avec le neuf : de vieilles techniques à l'abandon et des secteurs de pointe, des archaïsmes dans la structure de commandement militarisé et un discours commercial et publicitaire. C'est l'accélération dans certains secteurs d'activité et la lente érosion dans d'autres. Les cheminots vivent cette mutation contradictoire, depuis des années, sans trouver de véritables prises sur les événements, sinon de constituer une menace réelle, de masse, qui par quelques grèves retentissantes freine les élans des grands réformateurs.

Les restructurations techniques sont la partie la plus visible de l'iceberg, mais il faut également voir la remise en cause d'un bastion encore existant, qui relève d'une longue tradition ayant accompagné la formation même de la conscience col-

lective des travailleurs, de leur structuration en syndicats. Syndicats au pluriel, d'ailleurs, car il y en a sept à la S.N.C.F. Moins de cheminots, moins de danger ; éclatement interne du personnel, par des divisions techniques : moins de danger. Depuis quelques années, sous la pression de la crise qui dure, de l'élan des mesures anti-ouvrières sans trop de réaction, tous les projets se sont concrétisés : un plan de liquidation des activités (desserte marchandises, petites lignes voyageurs), de concentration des triages, de réformes et des ateliers, de déferme des salaires et des promotions, est mis en œuvre.

Les prémisses de la grève

Accélération donc, le moment semblait favorable politiquement, socialement et techniquement (il y a urgence à comprendre les évolutions de ces cinq dernières années, qui sont immenses). Manque de

bol, trop c'est trop, et ça a pété !

Il ne faut pas remonter trop loin et beaucoup de choses ont été dites. Depuis le début de 1986, environ quatorze grèves à dimension nationale ont eu lieu à la S.N.C.F. On a pu mesurer que la participation à celles-ci était grandissante. Ce qui est significatif, car c'est malgré les divisions syndicales vives, les appels ultra-catégoriels pour des motifs généraux (conditions de travail, effectifs, salaires). Une démonstration permanente de l'incapacité syndicale à organiser un front, à offrir des perspectives de luttes ? Incapacité ou refus ?

En effet, les syndicats sont ressortis paradoxalement plus riches en moyens de la crise. Les comités d'entreprise, acquis sous la gauche, leur assurent plus de moyens techniques et humains, voire financiers. La direction a grossi les moyens en temps, donc les permanents, les locaux. Ce qui en soi doit permettre beaucoup de choses. Pourtant cela

apparaît plus comme des roues de secours pour avoir des interlocuteurs « forts » (pour faire passer la soupe) plutôt que comme des moyens de lutte. Et les syndicats fondent, la base syndiquée est de plus en plus éloignée des instances de décisions, des débats, des informations et des hommes qui les détiennent : cette espèce-là, les petits et grands bureaucrates syndicaux, ceux qui parlent de moins en moins de luttes mais de dossiers.

Nouvelles divisions dans les divisions techniques, de classe, politiques, intersyndicales : division entre des appareils renforcés et les cheminots de moins en moins syndiqués, de plus en plus critiques et méfiants, qui repartent d'unité et ont parfois la tentation de rejet du syndicalisme alors qu'ils en rejettent en fait certaines formes, certains représentants.

MAURICE

(suite du bilan la semaine prochaine)

Imprimerie (suite)

Si l'A.F.P. n'a toujours pas trouvé de P.-D.G., le microcosme des travailleurs du Livre parisien ne voit toujours pas le bout du tunnel. Bruno Bertez, le reprenneur aspirant de l'imprimerie de la presse nouvelle (I.P.N.), rue du Croissant, continue sa partie de cache-cache.

Tout en faisant confectionner une partie de ses titres à l'entreprise de photocomposition de l'Avenir graphique, rue Amelot, à Paris (1), il propose pour l'I.P.N. un nouveau plan de restructuration où sont absents les correcteurs ! Même si les syndicats parisiens ne sont pas tous sortis du même moule, heureusement devant les tentatives de division, ils savent faire face unilatéralement.

Mais le problème reste quasi entier : Bertez est-il le poisson pilote (ou plutôt, en ce moment, le brise-glace) du patronat de la

presse parisienne ou est-il considéré par eux comme un dangereux « gauchiste » qui va mettre le feu aux poudres ? Car si pour ce qui est du Labeur (l'imprimerie de Maisons-Alfort [ex-Cino del Duca], l'imprimerie nouvelle de Paris [ex-Georges Lang] et Paul-Dupont de Clichy), la situation n'est guère brillante, du côté presse quotidienne la catastrophe semble proche.

L'Humanité annonce son déménagement en Seine-Saint-Denis d'ici deux ans. Tout le monde chez les travailleurs du Livre aura compris le message, que l'on pourra traduire abruptement par « plus d'ouvriers du Livre et le comité central sur la rédaction électronique » ! Ça, bien sûr, c'est du futur proche ; mais encore plus près de nous il y a le *Matin* qui ira de la rue Hérodol à la rue de Paradis, l'I.P.N. qui fermerait, ainsi que

Typo-Elysée. Dans le meilleur des cas, cela fera 500 travailleurs du Livre en situation précaire sans réelle perspective de lutte...

Au début de l'année les travailleurs de l'I.P.N., dans le bulletin de l'entreprise, disaient par la plume de leur délégué syndical : « L'heure est aujourd'hui à l'action réfléchie, résolue, car il est possible, toujours possible, de réaliser nos objectifs que, tous ensemble, nous voulons faire entrer dans la pratique de nos métiers de la communication ». En clair, ça veut dire : passer le cap de l'an 2000 sans marcher sur la gueule du voisin. Car en plus, c'est le souhait de Hersant !

GÉRONIMO

(1) L'Avenir graphique appartient à Génieux, célèbre pour ses liens avec le Parti socialiste. Ça n'arrange pas la compréhension des événements. A moins que...

Instits en grève

LES grèves étudiantes fin 1986 avaient mis un frein sérieux à la politique de réformes des universités, des collèges et écoles normales. Le ministre Monory avait reculé sur l'ensemble des projets qu'il proposait, même s'il est encore question de suppressions de postes dans les écoles normales. Mais il est un texte qui, lui, n'est pas parti au panier comme le projet Devaquet. En effet, les instituteurs ont bien des craintes sur la future création d'un statut de maître-directeur. Ce nouveau statut proposé par Monory, qui prétendait ne rien changer dans le domaine de l'école, aggrave une situation déjà loin d'être fameuse dans beaucoup de cas.

Le pouvoir des directeurs

Les directeurs et directrices que l'on rencontre dans les écoles primaires et maternelles se partagent un pouvoir énorme dans leurs établissements. Ce pouvoir n'est justifié par aucun texte. Il découle tout simplement d'un état de fait, d'un élargissement du rôle qui leur est donné, aussi bien par les parents d'élèves que par leurs propres collègues, ainsi que par l'individu lui-même qui se gonfle comme beaucoup de gens à qui on donne des responsabilités, aussi infimes soient-elles. Un directeur d'école est par son statut un instituteur déchargé vers une fonction administrative. Mais, bien sûr, dans certains cas malheureusement fréquents, il étend son rôle à celui d'un chef d'établissement.

Monsieur Monory, qui n'aime certainement pas voir des établissements sans le contrôle autoritaire de l'administration, et qui de plus doit avoir une vision restreinte de la notion des responsabilités (qui peuvent être collectives), ne peut imaginer un fonctionnement gestionnaire ou administratif sans l'aide pure et simple d'un patron. Et c'est ainsi que Monory entend faire du directeur un vrai, un dur chef d'établissement sous contrôle de l'administration.

Si les enseignants du 1^{er} degré (maternelles et primaires) directement concernés par ce statut, dans leur ensemble, refusent le texte proposé par le sieur Monory, les syndicats F.E.N., C.F.D.T. et F.O. n'ont pas brillé dans les actions

pour combattre ce projet, exceptées quelques déclarations sans lendemain.

C'est pourquoi des instituteurs et institutrices de Paris (19^e et 20^e arrondissements), voyant que les bureaucrates syndi-

caux se tournaient les pouces une fois de plus, ont créé une coordination de syndiqués et de non-syndiqués pour s'opposer à ce statut qui :

- introduit un supérieur hiérarchique dans les écoles ;
- divise les instituteurs ;
- soumet l'innovation pédagogique au bon vouloir d'une seule personne ;
- porte atteinte au droit de grève des directeurs, et par voie de conséquence à celui de tous les personnels, car il sera tenu d'assurer le service public.

Vers la grève...

Les choses devenant urgentes (il ne manque plus que la signature de Chirac pour que ce projet passe au *Journal Officiel*), les enseignants de la coordination se sont mis en grève reconductible. Dès le lundi 12 janvier, seize écoles étaient touchées par la grève avec une cinquantaine de grévistes, pour aboutir jeudi 15 à près de 60 écoles et 150 grévistes. Le mouvement semble s'étendre à toute la région parisienne, avec la mise en place de coordinations. Les enseignants de province commencent aussi à se poser le problème de la lutte.

La presse quotidienne a largement couvert les événements, dès les premiers jours de la lutte. Le vendredi 16, la coordination tenait une conférence de presse et appelait tous les instits de France et de Navarre à se joindre au mouvement de grève dès lundi 19 janvier ; un rassemblement était également prévu ce jour devant le ministère.

L'influence de la coordination ne cesse de croître, mais arrivera-t-elle à mobiliser suffisamment d'instits pour pouvoir faire abroger le projet Monory ? Trop d'enseignants, aujourd'hui, attendent encore un mot d'ordre du grand manitou F.E.N. (qui prévoit des journées d'action à la fin du mois, quand tout sera trop tard). Seul le S.G.E.N.-C.F.D.T. de Paris soutient l'initiative des coordonnés. Espérons seulement que les instituteurs et institutrices sauront dépasser l'inactivisme de leur bureaucratie syndicale.

LAURENT (Gr. Pierre-Besnard)

JE M'OPPOSE
AU STATUT DES
MAÎTRES-DIRECTEURS
POURQUOI PAS VOUS ?



RÉFORME DU CODE PÉNAL

L'application des peines

DERNIER volet de notre « feuilleton » concernant la réforme pénale dont le dispositif a été voté en septembre 1986, la loi n°86.1021 du 9 septembre 1986 relative à l'application des peines est censée « enrayer le phénomène d'érosion des peines ».

Pour l'essentiel cette loi prévoit de soumettre les réductions de peine à des conditions plus strictes, et d'étendre ces modifications aux réductions du temps d'épreuve nécessaire à l'octroi de la libération conditionnelle en cas de réclusion criminelle à perpétuité. Par ailleurs, elle prévoit un recours étatique contre les décisions du juge de l'application des peines (J.A.P.) en matière d'exécution des peines.

Les réductions de peine

Le système antérieur prévoyait que des réductions de peines pouvaient être accordées aux détenus, suivant trois cas de figure :

1. en cas de preuves suffisantes de « bonne conduite » ;
 2. en cas de succès à un examen scolaire, universitaire ou professionnel ;
 3. en cas de gages exceptionnels de réadaptation sociale.
- Le nouveau système de la loi du 9 septembre 1986, s'il garde intact le premier cas, fusionne les deux suivants. Ainsi, après un an de détention, une réduction de peine pourra être accordée à ceux qui manifestent « des efforts sérieux de réadaptation sociale, notamment en passant avec succès un examen scolaire, universitaire ou professionnel traduisant l'acquisition de connaissances nouvelles

ou en justifiant de progrès réels dans le cadre d'un enseignement ou d'une formation » (art. 721, nouveau Code de procédure pénale).

Les réductions de peine sont rendues ainsi plus difficiles. En effet, c'est le J.A.P. qui appréciera si le condamné manifeste ou non des « efforts sérieux », la notion de réussite à l'examen n'étant qu'un élément parmi d'autres. De plus, la commission de l'application des peines aura son mot à dire.

La réduction de peine ne pourra excéder :

- deux mois par année d'incarcération ou quatre jours par mois pour une durée d'incarcération inférieure à un an ;
- un mois par année d'incarcération ou deux jours par mois pour une durée d'incarcération moindre, si le condamné est récidiviste.

Réductions du temps d'épreuve

Les condamnés à perpétuité ne peuvent pas bénéficier de réductions de peine puisque justement celles-ci ne s'appliquent qu'à des peines d'emprisonnement à terme. Seule reste possible la libération conditionnelle après un temps d'épreuve ou de réclusion de 15 ans (art. 729 alinéa 3 du Code de procédure pénale [C.P.P.]).

Des réductions du temps d'épreuve peuvent être accordées dans certains cas prévus pour l'octroi de réductions de peine : preuve de bonne conduite, efforts sérieux de réadaptation, etc. Comme pour les réductions de peine, les réductions du temps d'épreuve seront accordées de manière plus restrictive.

Contrôle des décisions du juge d'application des peines

Le J.A.P. voit ses pouvoirs rétrécir. Son rôle est de surveiller l'application de la peine et de déterminer les modalités de traitement pénitentiaire. A ce titre, il peut accorder la semi-liberté, les réductions ou fractionnements de peines, les permissions et libérations conditionnelles.

Ce rôle était inscrit dans une politique pénitentiaire qui tenait, au moins en apparence, à s'axer sur la réinsertion sociale. Depuis la loi « Sécurité et Liberté » de 1981, remise au goût du jour après la disgression « socialiste », par la loi du 9 septembre 1986, les pouvoirs du J.A.P. tendent à rétrécir.

De plus, la « légalité » et l'« opportunité » des décisions du J.A.P. seront contrôlées directement par le procureur de la République qui pourra engager des recours (notamment sur les mesures « libérales » prises par le juge). Les recours seront traités par le tribunal correctionnel qui statuera sur l'opportunité ou la légalité des décisions prises. La requête engagée suspendant la décision jusqu'à l'issue. Notons que le J.A.P. ne pourra participer aux délibérations.

Tout dans cette réforme indique un durcissement de la répression et une « politisation » de la justice, ce qui entraîne logiquement la réduction des droits judiciaires au profit des prérogatives policières et étatiques. La justice n'était pas très belle, elle tend chaque jour à s'enlaidir.

L.Y.

Paris, la blanche

APRÈS un Noël vraiment noir, M. Jacques Chirac doit maintenant affronter un début d'année des plus blancs et tout aussi problématique. En effet, la lenteur et le manque d'efficacité des moyens mis en œuvre pour lutter contre la neige et la vague de froid l'ont obligé à monter une fois de plus au créneau, apportant des justifications ampoulées au demeurant fort peu convaincantes.

Les premiers touchés sont évidemment les transporteurs routiers dont on connaît bien l'irascibilité et qui sauront certainement apprécier à leur juste mesure les explications des autorités. Mais il y a également et surtout les dizaines de milliers de sans-abris qui doivent faire face à une vague de

froid rarement égalée et pour lesquels force nous est de constater que bien peu de chose a été fait.



Le gouvernement a délibérément choisi, libéralisme oblige, de se décharger totalement de ce problème social aigu sur les associations caritatives par ailleurs largement débordées par les besoins. Les appels réitérés des Restaurants du Cœur, qui n'arrivent pas à répondre à la moitié des demandes, comme la mendicité larmoyante de l'abbé Pierre (largement appuyée par les médias) viennent rappeler cruellement les limites de leurs actions.

Cette négligence volontaire nous apparaît tout à fait criminelle et inqualifiable alors que dix personnes sans domicile fixe sont déjà mortes des conséquences du froid. Il nous semble tout aussi inacceptable de confier à des associations à la morale pour le moins discutabile et confessionnelle le soin de gérer l'indigence et la détresse humaine.

Nous ne saurions nous satisfaire d'une charité au rabais, humiliante et dégradante pour l'individu qui la subit, qui lui ôte toute possibilité de s'en détacher. Mais les grimaces et les pirouettes des hommes politiques dissimulent mal leurs préoccupations essentielles qui se portent beaucoup plus vers les détenteurs de grandes fortunes à qui on a supprimé l'impôt ou vers les propriétaires à qui la loi Méhaignerie permettra de pressurer davantage les locataires. Quelle justice sociale pourrions-nous attendre d'un gouvernement qui base son autorité et sa politique sur l'exploitation et l'inégalité sociale ?

Il semble bien que le droit au logement pour tous, pourtant inscrit dans la loi, ait subi à son insu quelques interprétations des plus libres qui nous ont conduit à cette résignation passive face à l'inacceptable : 10 000 personnes sont sans abris et on ne leur propose que deux stations de métro et une poignée d'églises où ils pourront dormir le temps que durera la vague de froid. Mais il est vrai que M. Chirac et ses sbires répriment très durement les mouvements de squatters qui ont l'outrecuidance de lui rappeler que de nombreux logements restent inoccupés et que l'individu en toutes circonstances peut se souvenir qu'il a une dignité.

ALAIN
(Gr. Paris-XI*)

L.B.

CHIRAC A SON PRIX

Aux Versaillais...

Judi 22 janvier 1987, Jacques Chirac recevait très pompeusement des mains d'Alain Poher le prix « Louise Michel », décerné par un curieux aéropage radical-droitier répondant au nom provoquant de Club Louise-Michel.

Ce prix (dont le premier lauréat fut Simone Veil) est destiné à récompenser un personnage ayant fait preuve d'ouverture d'esprit et de tolérance dans son action politique ou sociale.

Nous nous sommes permis de répondre à la provocation par l'attribution d'un autre prix que M. J. Chirac a reçu par la poste, le même jour, en recommandé avec accusé de réception.

Radio-Libertaire

PROCÈS

Comment être reconnu sous une cagoule

UN soir de novembre 1985, l'appartement d'une boulangère de Montreuil est cambriolé par deux hommes portant des cagoules, selon le témoignage des trois personnes présentes. Parmi elles, une jeune fille reconnaît — sans certitude — sur un album de photos présenté par la police (et absent du dossier) : Saïd Ait-Dahmane, comme l'un des voleurs.

Un réquisitoire introductif contre X est ouvert par le Parquet de Bobigny, le 16 décembre 1985, mais tant les policiers que le procureur de la République estiment les charges insuffisantes pour donner lieu même à l'inculpation de Saïd Ait-Dahmane. Une enquête sur commission rogatoire est cependant ordonnée en mars 1986. La jeune fille, principal témoin, est convoquée pour confirmer sa déclaration, toujours assorties des mêmes doutes du fait des cagoules portées par les agresseurs.

Recherché par la police au domicile de ses parents, Saïd se présente spontanément au commissariat le 16 avril 1986 après en avoir averti son avocat, M^e Irène Terré. De garde à vue, il passe sous mandat de dépôt pour confrontation avec le témoin. Malgré trois convocations successives, la jeune fille ne se présente pas. Le juge décide alors de la faire venir sous contrainte entre deux gendarmes, le 20 juin, et la confronte au « suspect n°1 » dont l'avocate est absente (ledit juge ayant oublié de la convoquer !). Mais ce n'est que confrontation... remise. Et Saïd Ait-Dahmane demeure toujours sous écrou sans preuve de culpabilité.

Enième convocation du témoin le 1^{er} juillet (sept mois après les faits) : les doutes et les hésitations de la jeune fille disparaissent subitement pour laisser place à une reconnaissance formelle. Tant de harcèlement de la part d'un juge à fini par vaincre d'ultimes scrupules. Le 17 octobre 1986, Saïd est jugé et condamné à trois ans de prison ferme pour vol avec violence. Malgré les cagoules qui rendent ce témoignage totalement incroyable et malgré que Saïd se soit spontanément présenté au commissariat, il demeure le coupable idéal pour notre société : jeune, immigré, chômeur.

Le 13 janvier, il passait en appel à Paris (la Ligue des droits de l'homme et le M.R.A.P. avaient mandaté respectivement un observateur à l'audience) et le délibéré sera rendu le 27 janvier, à 13 h 30, à la 10^e chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Paris.

Prix Louis Adolphe Thiers

(Homme d'Etat — 1797-1877 — Boucher de la Commune de Paris
Responsable de la déportation de Louise Michel et de milliers de révolutionnaires)



Nous, libertaires, décernons à

M. Jacques Chirac

le prix Louis Adolphe Thiers. En effet, le lauréat a au cours de l'année mil neuf cent quatre vingt six (1986) déployé des qualités exceptionnelles de dialogue, de tolérance et d'ouverture, notamment envers les étudiants en lutte contre le projet Devaquet (1 mort, 4 blessés graves, 180 blessés « légers ») et les travailleurs grévistes de la fonction publique (plusieurs centaines de millions perdus pour les organismes publics et les salariés en grève).

Nous ne doutons pas qu'il ait fait coïncider ses convictions avec son action politique.

A Paris, le 22.01.1987

Radio Libertaire

Radio-Libertaire (89.4 MHz), 145, rue Amélot, Paris 11^e

INTERVIEW

Comité de solidarité des familles

A LA suite de la répression policière de décembre 1986, s'est constitué un comité de solidarité (1). En publiant des extraits de l'émission réalisée sur Radio-Libertaire (« A bâtons rompus »), le 30 décembre 1986, avec Denis Rigal et Maurice Duval, pères de deux des victimes, notre propos n'est pas de nous associer à l'ensemble des jugements émis, mais d'informer d'une initiative dérangeante pour les pouvoirs publics car elle refuse que le silence retombe.

La rédaction

— **Radio-Libertaire** : Nous aimerions savoir pourquoi vous avez créé ce comité ?

— **Denis Rigal** : Avant tout pour réunir toutes les victimes des agissements de certains policiers pendant ces quelques journées et pour pouvoir fournir à tous ceux qui en ont besoin le soutien juridique et financier nécessaire, parce que nos avocats parisiens sont très talentueux mais aussi très chers. Lorsqu'on porte plainte, ce qui est le cas pour toutes les familles et toutes les victimes, pour coups et blessures involontaires jusqu'à ce que l'on ait prouvé — si jamais on le prouve un jour — le caractère volontaire des coups portés, avec constitution de partie civile, il faut s'adresser au doyen des juges d'instruction et verser une caution. Cette caution, qui est normalement de trois à quatre mille francs, peut être augmentée si l'on souhaite dissuader les plaignants. C'est quelque chose que nous avons découvert en cours de route, c'est une information intéressante sur la façon dont la justice fonctionne et on peut faire monter... jusqu'à aller au-delà des possibilités des plaignants, naturellement.

— **R.-L.** : C'est un moyen efficace de dissuasion ?

— **D.R.** : C'est effectivement un moyen de dissuasion. Etant donné le bruit qui a été fait autour de tous ces événements, je serais personnellement assez surpris que le juge fasse monter les enchères, mais c'est possible et il y a parmi nous des familles pour qui 3 000 ou 4 000 francs posent un problème (...).

Donc le premier but de l'association, c'est de fournir le soutien juridique et financier, inciter les gens à porter plainte (ceux qui hésitent à le faire pour des raisons financières ou parce qu'on cherche à les intimider ou à les dissuader pour diverses raisons) et puis recueillir tous les témoignages que nous pouvons ; il y en a déjà pas mal qui affluent, et faire le maximum d'informations autour de ce qui s'est passé, de façon à ce que l'opinion ne s'endorme pas. Les étudiants ont gagné, mais il faut savoir que quelques-uns d'entre eux l'ont payé très cher et il n'est pas question de les laisser tomber... on ne sait pas exactement combien (de blessés) car on n'a jamais pu obtenir de liste complète des gens qui ont été hospitalisés, nous n'avons que des chiffres approximatifs.

Maurice Duval : Nous avons un chiffre, qu'il faudrait vérifier, de 180 personnes hospitalisées plus de 24 heures ; mais c'est un chiffre que nous devons vérifier dans les jours à venir.

— **R.-L.** : Vous demandez que ces personnes viennent rejoindre le comité ?

— **D.R.** : Oui, rejoindre le comité, se faire connaître au moins et si elles ne veulent pas, ou ne peuvent pas, militer activement dans le comité qu'on sache qu'elles existent, où elles sont, qu'on ait leurs témoignages si elles peuvent en fournir un... parce que les blessés les plus graves ne peuvent pas témoigner car ils ne se rappellent de rien, il faut savoir que le choc

entraîne une perte de mémoire qui couvre quelques jours avant et après le choc.

— **R.-L.** : Nous avons un article, tiré d'une revue, où Jérôme dit : « Je ne me rappelle absolument de rien ».

— **D.R.** : C'est aussi le cas de François, on lui a raconté ce qui s'est passé... il ne sait pas, il ne se souvient pas.

— **M.D.** : Je partage l'avis de Denis sur les raisons de ce comité. Pour moi, au départ, ce comité a été la possibilité de me battre parce qu'une politique ignoble, inqualifiable avait failli assassiner mon fils et j'ai cru un moment que c'était beaucoup plus grave que ça ne l'est en réalité.

Quand j'ai vu que mon fils était en danger, j'ai absolument voulu me battre et, aujourd'hui, je me dis que ce n'est pas seulement l'affaire des familles concernées et des gens qui autour de nous manifestent une solidarité réconfortante, mais je me dis que Jérôme est rentré à la maison, François n'est pas encore rentré chez lui, et Malik n'y rentrera plus jamais. Malik s'appelait Malik Oussékine, mais il aurait pu s'appeler Malik Duval. Malik ce n'est pas le fils Oussékine, Jérôme c'est pas le fils Duval, tous ce sont des enfants qui sont

fait, je ne sais toujours pas où il est... je l'ai rencontré par hasard, quoi ! (...)

— **R.-L.** : On peut rappeler que Jérôme a été touché par une grenade qui n'a pas explosé et qui lui a occasionné une fracture du crâne.

— **M.D.** : Je suis comme Denis Rigal, les pouvoirs publics ne m'ont toujours pas informé que Jérôme avait été hospitalisé (...). En ce qui concerne l'information, quand je suis arrivé à l'hôpital, on m'a d'abord dit que ce n'était rien. Le personnel était débordé parce qu'il y avait beaucoup de manifestants ; un interne m'a d'ailleurs dit qu'il était scandalisé par ce qui se passait et qu'il y avait deux registres (...). Sur l'un, on avait noté 10 personnes hospitalisées et, sur l'autre, il y en avait 13. Ce qui faisait 23, vers 22 h 30 ou 23 h. On les avait amenés là, à Laennec, parce que La Pitié était saturée. Donc, il y en avait vraiment beaucoup. Par la suite, le lendemain, quand je suis revenu à l'hôpital Laennec, le directeur de l'hôpital — il faut rappeler que l'assistance publique est dirigée en dernier ressort par M. Chirac, que tout le monde connaît bien — m'a dit (devant un journaliste) que Jérôme n'était pas blessé gravement. Le journaliste l'a même poussé à dire que Jérôme n'avait pas de frac-

retiré du public les émissions de T.F.1 c'est un aveu en soi. Cela veut dire qu'il a peur de ces documents, autrement il les aurait laissés en circulation (...).

Mais parler des casseurs, parler des provocateurs... On dit qu'un jeune qui a un casque est un provocateur, mais quand je vois ce qui est arrivé à Jérôme, à François ou aux autres, je me dis que si Malik avait eu un casque il serait peut-être vivant aujourd'hui. Alors qu'on ne dise pas parce que les jeunes ont des casques que ce sont des provocateurs, de l'autre côté les flics ont des fusils lance-grenades et eux ce ne sont pas des provocateurs. Aucun des blessés n'avait de casque. Manifestement, les étudiants et les lycéens n'ont pas voulu adopter cette tenue de crainte de provoquer. C'est presque dommage, car quand on voit la barbarie qu'il y a eu en face, il faut se protéger et le discours « il était casqué donc il provoquait » je le refuse complètement. Je dois dire simplement que quand la police a fracassé le crâne de nos enfants et que l'on a entendu sur je ne sais quelle chaîne M. Pandraud dire : « La police a bien fait son travail », moi j'entendais : « ils ont bien fait de fracasser les crânes de vos enfants », et ça c'est absolument inadmissible. (...)

Dans le prolongement de ce qui a été dit tout à l'heure, j'en profite puisque j'ai la parole pour dire que je tiens à remercier tous ceux qui nous apportent leur témoignage de solidarité, qu'il soit financier ou tout simplement moral. C'est important pour nous, ça nous réconforte beaucoup et ça nous encourage à continuer dans notre action. On parlait tout à l'heure de mouvement qui retombait ou qui ne retombait pas (...), je voudrais dire aussi — et c'est un exemple qui déborde justement le cadre des étudiants et des lycéens — que Abdel Benyahia a été assassiné dans un bar de Pantin par un policier qui était ivre, il a sorti son arme et il a tiré dessus. Ce jeune homme qui est mort, je crois qu'il n'était pas étudiant, avait déclenché là où il habitait, à La Courneuve, tout un réseau de solidarité. Nous avons des contacts non seulement avec la famille, mais aussi avec le comité de soutien à Abdel, et j'espère que nous aurons des actions ensemble. Je crois que là, ça prouve que ça ne retombe pas et qu'au contraire c'est en train de monter. Les gens de La Courneuve se sont dit que cela ne pouvait plus durer, que ce n'était plus possible et qu'il fallait faire quelque chose, ils ont donc formé un comité au sein de la cité. (...)

D.R. : Je voulais faire une mise au point parce que je suis plus à l'aise que vous pour la faire, car je n'ai pas de carte, pas d'étiquette, pas d'engagement concernant les flics d'une part, les anarchistes de l'autre. Je voudrais qu'il soit clair — je l'ai déjà dit à l'émission « Taxi » en particulier, mais je n'aurais pas l'occasion de le redire puisque « Taxi » a disparu — que je ne mettais pas tous les uniformes dans le même sac, que j'ai beaucoup apprécié — je tiens à le redire ici, parce que c'est Radio-Libertaire — les prises de position du secrétaire général de la F.A.S.P., M. Delaplace en l'occurrence, qui a été extrêmement digne et extrêmement ferme. Les policiers de ce type-là, de cette honnêteté, de cette rigueur, font un métier que je n'aurais pas choisis. Ils le font de leur mieux dans le cadre des lois auxquelles ils se sont engagés à obéir, il n'y a pas de reproche à leur faire. Il n'est pas question un seul instant, pour moi, de les assimiler aux assassins en puissance et en fait que sont certains policiers de la brigade des volteurs et des Compagnies républicaines de sécurité — étiquette que je trouve assez étrange.

D'autre part, en ce qui concerne les anarchistes, puisque je suis le père de François qui appartient au mouvement libertaire, il faudrait bien... je sais que cela va tomber dans le vide puisque les auditeurs sont majoritairement convaincus que ce que je vais dire est vrai, mais enfin si parmi eux, il y en avait qui ne le savait pas encore, (dire) que l'anarchiste n'est pas le poseur de bombes des années 1890. Il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes (...). François, en particulier, pour parler du cas que je connais le mieux, a toujours été d'une non-violence absolue, il est beaucoup moins violent que moi, et ce dont il est le plus fier — à juste titre — c'est d'avoir passé il y a trois ans trois semaines à travailler, pas à casser, à la construction d'un dispensaire. (...) Alors si c'est ça un casseur...

Propos transcrits par Philippe

(1) Tous les dons et témoignages sont à adresser à la Ligue des droits de l'homme, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris (C.C.P. n°218 25 D, Paris, à l'ordre de la L.D.H., avec la mention « Comité de solidarité des familles avec les victimes de la répression policière de décembre 1986 »).



Maurice Duval (au centre) et Denis Rigal (à droite).

les enfants de tous et tout le monde est concerné par cette politique menaçante et dangereuse, parce que aujourd'hui c'est Malik, hier c'était d'autres, demain hélas ! je crains que ce soit encore d'autres. C'est contre cette politique là qu'il faut se battre farouchement et, moi, c'est un petit peu cette révolte incommensurable que j'ai sentie en moi qui m'a poussé à créer ce comité pour essayer de lutter avec le maximum d'efficacité.

— **R.-L.** : Comment avez-vous été informé de ce qui était arrivé à François et à Jérôme ?

— **D.R.** : Bien moi, je ne suis toujours pas informé... je ne sais pas officiellement que mon fils est hospitalisé. Sa mère l'a appris par un journaliste qui lui a téléphoné vers 7 ou 8 h du matin, vendredi 5 décembre, croyant qu'elle était au courant. Moi, je l'ai appris par un collègue qui était à Paris et qui l'a lu dans Libération. Alors ce que je trouve assez curieux c'est que Libération du vendredi 5 décembre donnait l'identité et l'adresse complète de François sans erreur (...) et que ni la police ni l'assistance publique n'ont prévenu la famille. Officiellement, ce n'est toujours pas

lure. J'étais complètement sidéré qu'il puisse aller jusque-là. Vous voyez bien comme il a voulu minimiser les choses (...).

— **R.-L.** : Nous avons voulu faire cette émission car nous avons senti la tension tombée. Les noms de François, Malik et Jérôme disparaissent, ils ne font plus les gros titres des journaux. Ne craigniez-vous pas justement que ces noms disparaissent au même titre que celui de Loïc Lefebvre, que ces fameuses bavures, que tous ces gens qui se sont fait descendre et qui sont morts ces derniers temps ?

— **M.D.** : D'abord un petit point sur la notion de bavures. Je pense qu'une bavure c'est quelque chose d'exceptionnel, qui peut se reproduire mais enfin qui reste exceptionnel. A partir du moment où les bavures ne sont plus des phénomènes exceptionnels, je crois qu'on ne peut plus parler de bavure. C'est parce que certains dirigeants, en d'autres temps on aurait dit des responsables mais je préfère parler d'irresponsables, ont dit qu'ils couvriraient par avance ces bavures. Je pense et j'affirme que ceci est absolument criminel. Dire qu'on couvre par avance les bavures policières, c'est encourager les délinquants qui font partie de la police à exercer cette délinquance comme ils l'ont fait dans différentes manifestations. (...)

Je n'irais pas jusqu'à demander aux C.R.S. qui tirent de réfléchir, néanmoins de deux choses l'une : ou bien ces C.R.S. n'ont pas été capables de maîtriser les casseurs (dont certains étaient leurs amis), alors à ce moment-là la police est incapable de faire son travail et le ministre de l'Intérieur est un incapable également, il doit en tirer les conséquences ; ou bien la police est tout à fait capable de faire son travail et elle a fait ce qu'on lui a dit de faire, et alors c'est le ministre qui lui a donné les ordres de faire ce qui a été fait, à ce moment-là on a également un ministre de l'Intérieur et un ministre de la Police qui sont tous deux des incapables... ils doivent en tirer les conséquences et démissionner, c'est le minimum qu'on puisse faire, ne serait-ce que symboliquement.

Je crois aussi qu'il faut préciser quand on parle de casseurs, on le sait maintenant et c'est évident pour tout le monde qu'un certain nombre d'entre eux étaient des policiers. On a de nombreux témoignages là-dessus, ce n'est plus un secret pour personne et si M. Pasqua a

Quelques nouvelles des blessés du 4 décembre

FRANÇOIS RIGAL, opéré pour la quatrième fois le 8 janvier, est sorti de réanimation. Son état est jugé satisfaisant par les médecins, dans l'attente des examens de vérification suite aux greffes de méninge et des os.

Si le physique et le moral sont bons, François souffre encore beaucoup de l'appareillage médical qui lui emprisonne les mâchoires et éprouve de grandes difficultés de respiration puisqu'il a subi une trachéotomie et respire avec une canule. Cela doit lui être ôté en début de semaine. Espérons que Fran-

çois, désormais hors de danger, sera bientôt parmi nous.

Jérôme Duval, après avoir eu la boîte crânienne enfoncée, ce qui a nécessité une trépanation, est maintenant tiré d'affaire. Il est en convalescence chez lui. Patrick Berthet, qui avait eu la main arrachée par une grenade lacrymogène, est actuellement en maison de rééducation pour s'adapter à sa prothèse. Il se fait beaucoup de souci sur les suites professionnelles que peut induire cette mutilation car il est chauffeur aux P.T.T.

Le comité de rédaction

TCHAD

Mitterrac et Chiterrand
s'en vont en guerre !

ATTAQUES, ripostes, contre-offensives et répliques armées suivies de communiqués faisant état de part et d'autre de victoires (du G.U.N.T. quand il s'agit de la Libye, qui ne reconnaît toujours pas son engagement dans le conflit malgré l'exhibition de prisonniers libyens à N'Djamena) avec de lourdes pertes de l'ennemi, démentis, mensonges, menaces, intoxe... tels sont les éléments d'une guerre somme toute assez ordinaire. Celle-ci est en grande partie entretenue par les contribuables résidents en France... Etait-ce une promesse électorale ?

L'intoxe
arme de guerre

Bien sûr, comme toujours, ce sont les autres qui ont commencé. Kadhafi accuse la France et les Etats-Unis d'ingérence dans les affaires du Tchad ; la France et le Tchad accusent la Libye.

L'ambassade de Libye a demandé à la France de « ne pas intervenir dans la guerre du Tchad, de laisser les Tchadiens décider de leur propre sort », elle a même exprimé la volonté de « maintenir des relations d'amitié entre la France et la Jamahiriya ». Les bombardements n'ont pas tardé à suivre...

Des bombardements que J. Chirac a qualifiés de « piqués d'insecte ». Ce serait donc par légitime défense, entre insectes, qu'il a ordonné le raid de Jaguars sur la

base libyenne de Ouadi Doum. A ce niveau d'argumentation (piqués d'insecte), on peut dire que la guerre est un jeu pour ceux qui l'organise.

Quant à la conférence de presse de Goukouni Oueddeï à Tripoli, c'est bien sûr encore de l'intoxe, et même assez grossière. Prisonnier de Kadhafi, comment croire que c'est sincèrement qu'il a appelé ses (anciennes) troupes à déposer les armes. Kadhafi n'a donc plus beaucoup d'alliés à l'intérieur du Tchad et il envoie maintenant ses troupes. Il prévoirait même d'en envoyer davantage qu'il ne s'y prendrait pas autrement : il annonçait récemment que la guerre au Tchad est une « guerre sainte » car Hissène

Habré est un « Israélien » et qu'il s'allie aux chrétiens, or les deux sont des ennemis de l'Islam... c'est donc bien logique : c'est Allah lui-même qui va guider les « gentils » Libyens qui prendront les armes. Allah a bon dos encore une fois et sa voix ressemble étrangement à celle d'un colonel.

Du côté
des états-majors

Le gouvernement français, pour sa part, a montré certaines contradictions. Ainsi, Mitterrand a dans les faits pris acte de la partition du Tchad mais ne la reconnaît pas (1). Le flou n'est pas innocent... et la question importante pour le gouvernement reste toujours :

jusqu'où ne pas aller trop loin, mais aussi comment ?

En effet, ces trois dernières semaines, la situation a évolué dans le sens d'une certaine complexité. Comme il en avait formulé le projet, Hissène Habré est passé à l'offensive en franchissant le 16° parallèle, or l'aide militaire française était d'abord basée (on avait cru comprendre !) sur un soutien limité à la résistance sur le terrain sans qu'il soit question d'appuyer (et ce serait peu dire) la reconquête du Nord tchadien.

La raison est simple : les Forces armées nationales tchadiennes, même avec l'apport des ex-troupes de Goukouni Oueddeï sont incapables de parvenir à de telles fins. Voilà donc le président tchadien entraînant nos heureux cohabitants dans un bourbier où ils préféreraient visiblement ne pas aller. Envoyer des militaires mettre en valeur l'efficacité du matériel français tout en empêchant Kadhafi d'aller trop loin (2) est une chose, titiller le colonel libyen au point de risquer des explosions sur les Champs-Élysées en est une autre.

De plus, depuis maintenant deux semaines, Kadhafi sollicite assidûment l'U.R.S.S. pour des raisons non dites, mais faciles à deviner. S'il ne souhaite pas en arriver à un conflit direct avec la France, le chef de l'Etat libyen ne veut pas non plus continuer à perdre du terrain au Tchad comme c'est le cas actuellement du fait de la stratégie choisie par Mitterrac-

Chiterrand, à savoir une riposte au coup par coup à chaque attaque d'envergure suffisante à contrer les offensives des F.A.N.T.

Du côté du désert...

Sous le sable : du pétrole, de l'uranium ; sur la sable : des cadavres. Bien sûr, on pourra nous dire qu'il y a aussi une résistance nationaliste à une volonté politico-religieuse d'expansion, mais ne soyons pas dupes : des deux côtés, les motivations idéologiques n'existent pas en soi, elles sont intéressées... par le sous-sol.

Rappelons-nous aussi ce qui s'est passé il y a deux ans : des cadavres, il pourrait bien y en avoir d'autres, que ferons-nous dans trois ou quatre mois si de braves médecins, de gentils curés, voire de sympathiques chanteurs font la quête pour la famine au Sahel et en particulier au Tchad ? Car si famine il y a, ce ne sera pas plus dû à la sécheresse que les autres années, ce sera le sacrifice du budget nécessaire à l'agriculture pour la guerre. Pas un sous pour la guerre !

LE FURET

(1) Cf. M.L. n°643. De plus, dans un message remis à Hissène Habré le 26 décembre dernier, Mitterrand affirmait que la France n'a « reconnu et ne reconnaîtra jamais la partition du Tchad » (d'après « le Monde »).

(2) Les missiles « Martel » spécialisés dans la destruction des radars se vendront-ils maintenant aussi bien que les « Exocet » après la guerre des Malouines ?

Solidarité...
entre le sabre
et le goupillon

L'ENVOYÉ spécial du *Monde libertaire* au Vatican, déguisé en angelot, nous a informé d'une mystérieuse rencontre. Caché dans un confessionnal, il a aperçu quelques objets insolites : des lunettes noires, une crasse, un uniforme, une soutane. Notre compagnon, pratiquant seulement l'italien et l'espéranto, ne put comprendre une conversation en polonais ; ce dernier détail lui permit cependant de découvrir l'identité du couple de l'année : Jaruzelski et Jean-Paul II ! Solidarnosc serait-il si affaibli que l'Eglise et l'Etat puissent échanger des messes basses en vue d'un partage — conflictuel, bien sûr — du pouvoir en Pologne ?

L'ombre et la lumière

L'action continue dans de nombreuses entreprises (1), la presse clandestine est toujours aussi vivante, des radios libres (2) existent dans plusieurs villes, un réseau vidéo se met en place... Cependant des discussions vives se développent. En effet, après l'amnistie (3) récente, des responsables de Solidarnosc ont créé un conseil provisoire national non clandestin, ainsi qu'un certain nombre de conseils provisoires régionaux.

Si tout le monde s'accorde pour conserver — par sécurité — des structures clandestines, les problèmes soulevés sont nombreux :

- faut-il, comme le chantier naval de Swinoujscie, rendre publiques des structures équivalentes dans les entreprises ?
 - quels rapports entre les structures clandestines et les autres ?
 - quel programme va adopter le conseil provisoire ?
- Certains craignent qu'une fois sortis de la clandestinité, les militants soient désireux de s'arranger avec le pouvoir en oubliant les limites à imposer au compromis.

Changer les conditions de vie

L'objectif essentiel de conserver l'unité du mouvement est partagé par tous et, sur les autres points, c'est la pratique qui tranchera. Déjà quelques actions des conseils provisoires peuvent donner une idée de leurs interventions :

- déclaration sur la difficulté pour les particuliers de se procurer du charbon ;
- intervention afin de ne plus utiliser l'amiante dans les installations de chauffage des immeubles et les conduites d'eau.

Plus généralement se développent diverses actions concernant la vie quotidienne, notamment la dégradation de l'envi-

ronnement. Ceci est en lien avec l'affirmation d'un mouvement écologique (4), surtout après Tchernobyl ; ses contacts avec Solidarnosc sont réels. Citons par exemple une pétition signée par 2 000 habitants de Varsovie demandant une stratégie pour l'amélioration de l'environnement, contrôlée par des commissions indépendantes. Une marche a aussi été organisée à Wrocław sur l'aciérie Siechnice qui empoisonne l'eau (chlore, plomb, zinc, mercure).

Et Dieu dans tout ça ?

L'Eglise réclame-t-elle de l'eau bénite plus pure ? Ses moyens (locaux, conseillers économiques...) lui donnent du poids face à Solidarnosc affaibli par l'état de guerre et la clandestinité. N'est-ce pas le moment pour elle de « négocier » un consensus permettant au pouvoir de sortir d'une situation bloquée qui pèse sur une économie déjà en piteux état ?

Faut-il voir un indice de la réévaluation de son image de marque dans le « ralliement » récent d'artistes et d'intellectuels quittant la chapelle du Parti pour s'engouffrer sous la nef d'en face ?



Tant qu'une grande partie du mouvement social reste une autour de Solidarnosc, sa marge de manœuvre reste limitée. D'ailleurs la presse clandestine fait référence à des critiques sur l'attitude opportuniste de l'Eglise et évoque le succès parmi la jeunesse d'une revue libertaire de Gdansk : *Homek* (« Petit Homme ») (5), qui développe les positions anarchistes, notamment sur la religion.

Solidarnosc vit et vivra...
Que cela plaise ou non !

Le mouvement social dans les années 1980 et 1981 avait fait peur : à l'Etat polonais et à l'Etat russe, mais aussi aux puissances occidentales et à l'Eglise. On comprend leur effroi devant l'élévation de la conscience politique d'une grande masse d'ouvriers et l'évolution rapide des mœurs.

Le congrès de Gdansk (août 1981) avait révélé la profondeur de ces éléments : appel aux travailleurs des Pays de l'Est, majorité de délégués au congrès non catholiques, apparition d'un courant se réclamant des idées de l'anarcho-syndicalisme, élection d'une direction nationale (T.K.K.) composée surtout de délégués des grandes entreprises, très radicaux.

Walesa dut son élection à la volonté tactique d'avoir une apparence plus modérée et surtout au souci de conserver l'unité, alors que des bruits couraient sur la création d'un syndicat confessionnel... La fin de l'année 1981 verra Walesa et les militants les plus proches de l'Eglise souvent mis en minorité dans les votes de la T.K.K., ainsi que l'adoption de la préparation de la « grève active » (6).

Le pouvoir ne s'y trompa point et, dès le lendemain du congrès il prépara l'intervention de l'armée, encouragé par le grand frère russe qui évoquait (voir dépêches de l'agence Tass) les risques de développement de l'anarcho-syndicalisme en Pologne... Le 13 décembre va, dans le face à face Solidarnosc/Etat/Eglise, diminuer les forces du premier, mais sans le détruire. La présence de ce « mouvement social contre l'Etat » reste si grande que les tentatives de certains — notamment proches de l'Eglise — de créer des partis d'opposition ont fait long feu.

Gageons que le général a du confesser à Jean-Paul que ces diables d'ouvriers polonais hantent ses cauchemars...

SERGE

(1) Beaucoup de ces informations sont tirées du « Bulletin d'information Solidarnosc », 5, rue Maryan, Paris 9^e.

(2) Emissions de 5 à 15 minutes, généralement sur le son de la télévision.

(3) L'Etat polonais espère ainsi obtenir des crédits des banques occidentales.

(4) Pour lui apporter une aide concrète, contactez la « Chronique syndicale », 145, rue Amelot, Paris 11^e.

(5) Voir « Iztok » n°12 et 13.

(6) Les Polonais retrouveront ainsi — sans le savoir au départ — le mot d'ordre anarcho-syndicaliste de grève générale gestionnaire.

Squatts en Europe

(2^e partie : Londres et Amsterdam)

LE petit tour des squatts que nous avons entamé avec le mouvement ouest-allemand, essentiellement berlinois, se prolonge cette semaine par une présentation de la réalité anglaise et hollandaise.

« Squatting in England »

A la différence des autres mouvements de squatts européens (ceux de Barcelone, Amsterdam ou anciennement à Paris), le mouvement anglais se désintéresse des occupations collectives d'immeubles ou d'usines pour se consacrer au squat de petites maisons ou de petits pavillons par des familles sans-abri ou des groupes restreints.

Quoique largement étendu, le mouvement court toujours le dan-

pour Brixton : attaques menées par les trotskistes travaillant main dans la main avec les flics).

De toute façon, le mouvement squatter va s'élargir dans l'avenir. En effet les prix des loyers, de l'accès à la propriété, sont tels (Londres et sud de l'Angleterre, principalement) qu'il devient impossible de pouvoir se loger sans sacrifices insupportables. Il existe un mouvement, inorganisé pour l'instant, de grève des loyers en réaction à cette politique discriminatoire. Des anarchistes, impliqués depuis longtemps dans le mouvement squatter de Londres, publient un canard d'humeur mais également de conseils, véritable catalogue des ressources pour l'Angleterre (1).

Le 24 octobre 1985, en visite à Amsterdam, le bourgmestre de

sures de chiens après arrestation, blessés par balle, etc), les interpellations (32) pour apprendre que, réunis le lendemain dans l'un de leur café (le *Rivolrat*), les squatters décidèrent de marcher sur la maison vidée de ses occupants, avec l'intention de s'affronter à la police anti-émeute.

C'est alors qu'un bruit courut selon lequel l'un des interpellés de la veille était mort dans sa cellule. La rumeur devint confirmation dans un quartier bouclé, étanche et gazé. Hans Kok, 23 ans, augmentait d'une unité le nombre des personnes (34) décédées dans les prisons hollandaises au cours de ces dix dernières années. Autopsie baculée, inhumation publique interdite à la suite de la demande expresse de la police, tout fut scrupuleusement étouffé... jusqu'aux obstructions faites aux parents pour la visite du corps. En effet, ces derniers n'ont pu qu'apercevoir le visage de Hans (et encore, après l'insistance des avocats !).

Le rapport du ministre de la Justice, épais de 160 pages, ne fut communiqué au public qu'à travers d'une page et demi (sic). Les conclusions présentées étaient que H. Kok serait décédé en état de manque, situation aggravée par les « négligences » et les « quelques erreurs » de la police.

Cette nuit-là, les fenêtres de la mairie furent descendues, des slogans bombés sur les murs (accusant le conseil municipal de meurtre). Le lendemain, un samedi, une manifestation regroupant plusieurs milliers de personnes traversa la ville et buta contre les cordons de gardes mobiles, décidés à en découdre. La soirée fut éclairée par les incendies de l'office d'immigration, du P.C. du trafic urbain, de mairies et de cars de police. Les villes de Haarlem et de Zwolle furent également des lieux d'émeutes. Des manifestations de solidarité (et de protestation) eurent lieu un peu partout, en R.F.A. notamment.

L'escalade de violences en ce mois d'octobre fut inhabituelle pour ce pays qui connaît une tradition d'ordre, entretenue par les autorités qui ont toujours — jusqu'à ce jour — tenté de désamorcer et de digérer les manifestations sociales. Réaction violente donc, provoquée par le comportement provocateur (avant comme après la mort de H. Kok) des forces de l'ordre. C'est dans ce climat tendu que la réalité du mouvement squatter à Amsterdam prend place, réalité que nous aborderons la semaine prochaine et qui inclut également la dynamique qui est celle des radios libres (Radio X et Factum F.M.).

Rel. internationales

(1) « Crow Bar », B.M. Box Hurricane, London, W.C.1, Grande-Bretagne. Permanence au 121, Railton Road, Londres (M^e Brixton).
(2) Cf. M.L. n°640.



ger d'atomisation comme celui de se voir affaiblir. Par conséquent, le besoin d'organisation, de coordination est particulièrement ressenti. A Bristol, par exemple, les anarchistes participent au réseau des squatters, fournissant conseils juridiques, listes d'appartements vides, électriciens et service d'ordre pour les éventuelles expulsions.

A Londres, où l'on compte les squatts par dizaines de milliers, le réseau s'est divisé et organisé en six districts. L'engagement des camarades anarchistes est sensible dans ces groupes (les socialistes parlementaristes y sont absents, même s'ils apportent leur soutien). Dans le nord de Londres, le Parti travailliste local (au travers du conseil municipal) essaie de « légaliser » les occupations, mais dans la plupart des cas les conseils municipaux de gauche sont fermement décidés à briser ces mouvements (comme ce fut le cas

Berlin ne manqua pas lors d'une allocution télévisée de mettre l'accent sur la façon dont son équipe, en travaillant avec les autorités, avaient laminé le mouvement des squatts dans sa ville (2). Il y a seulement deux ou trois ans, en effet, Berlin dénombrait 170 ou 180 maisons occupées avec des communautés de dix à vingt personnes chacune.

Amsterdam

« Squatters hold the Line »

Le même jour, des squatters de Staat Liedenbuurt, situé dans les quartiers ouest d'Amsterdam, se regroupaient pour défendre une femme et son enfant, menacés d'expulsion. Obligés de battre en retraite devant la détermination des squatters, les flics firent appel à plus de 700 policiers des M.E. (équivalent de nos gardes mobiles) pour déloger les occupants. On passe sur les brutalités (mor-

ITALIE

Communiqué de la F.A.I. de Livorno

Les anarchistes livournais réunis en assemblée générale tiennent à préciser quatre points à propos de l'arrestation, survenue en France, de Roberto Gemignani :

Bien qu'une certaine presse l'ait immédiatement défini comme terroriste, l'identité politique de Roberto est liée aux luttes sociales des années 70 dans notre ville. Roberto, ouvrier aux chantiers navals, d'abord militant à Lotta Continua, rejoignit le mouvement anarchiste.

Les accusations de terrorisme apparaissent futiles et gratuites si l'on tient compte que jamais, au cours de ses précédentes arrestations, Roberto ne fut trouvé en possession d'arme et de ce que le tribunal ne lui ait jamais attribué un délit de meurtre. Sa condition d'exilé politique, similaire à celle d'une centaine d'autres militants de gauche résidant à l'étranger, a été déterminée par toute une série de procès et de sentences fondés sur des témoignages ambigus de repentis.

Contre la logique répressive de l'Etat italien, nous espérons qu'en France comme en Italie puisse se former un vaste mouvement d'opinion qui empêche l'extradition en Italie des réfugiés politiques antifascistes.

Relations internationales

COMMUNIQUÉ

Souscription C.R.I.F.A.

Paris, 11 janvier 1987.

La C.R.I.F.A. envisage l'édition de brochures à portée générale afin :
1. de mieux faire connaître les buts de l'I.F.A. ;
2. d'apporter le point de vue des anarchistes sur les grands problèmes internationaux : luttes contre l'imperialisme, luttes anarcho-syndicalistes, etc.
La C.R.I.F.A. compte sur votre solidarité et votre soutien financier. Que vous soyez une fédération, un groupe ou un sympathisant, votre contribution sera précieuse au développement de l'anarchisme international organisé.

Merci d'envoyer vos souscriptions (chèque bancaire ou postal, uniquement) à l'ordre de : R. Bosdeveix et T. Rosell, à l'adresse : I.F.A., c/o Publico, 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Le secrétariat

BELGIQUE

Séminaire international

UN séminaire international sur le thème du refus des préparatifs de guerre, « *Objection de conscience et non-coopération* », se tiendra à Bruxelles du 7 au 10 février. Organisé par l'Internationale des résistants à la guerre (1), avec la coopération de l'alliance Verte-Alternative européenne, ce séminaire se concentrera essentiellement sur le refus efficace de la guerre, tant au niveau individuel que collectif.

Entre autres thèmes, les participants pourront débattre de « *Comment soutenir les particuliers, les groupes et les institutions qui refusent de coopérer avec les plans guerriers* », « *Comment lier les formes de non-coopération déjà existantes* ». Les débats, est-il précisé, ne porteront pas sur l'objection de conscience traditionnelle mais s'étendront à l'insoumission à la défense civile, à la désertion de poste, à la grève, etc. Ce séminaire veut ainsi établir des liens entre les diverses formes d'objection de conscience et de refus de la guerre.

Relations internationales

(1) War Resister's International, 55 Dowes Street, London S.E.17 I.E.L., Grande-Bretagne.



ANGLETERRE

Lettre ouverte à la F.C.W. et au D.A.M.

AU moment où, en Grande-Bretagne, réformisme et léninisme contrôlent encore le mouvement ouvrier, des actions ont été engagées par des groupes ou organisations libertaires, mais de manière fragmentée, sans coordination dès le départ. Il y eut peu de confrontations de pratiques tout au long des multiples campagnes et luttes. Même pour ce qui est du plus élémentaire — une manifestation —, les libertaires ont défilé séparément

en différents endroits de la manifestation.

L'Anarcho Communist Federation croit que, par-delà les différentes approches qui distinguent les organisations révolutionnaires libertaires en Grande-Bretagne, il existe des possibilités de coordination au niveau pratique. La coopération nous permettra de devenir encore plus efficaces et donnera la possibilité de diffuser plus largement nos idées dans la société.

La coopération peut se concrétiser par un cortège commun lors de manifestations, par la diffusion d'informations en ce qui concerne réunions publiques, piquets de grève, etc., et par des campagnes d'action plus spécifiques.

Si l'Anarcho Communist Federation reçoit des réponses positives de la Federation Class War et du D.A.M. (Direct Action Movement) (1), elle se propose d'organiser (convocation et ordre du jour) les premières assises de cette coordination.

A.C.F.
(Rel. internationales)

(1) Section britannique de l'A.I.T. (Association internationale des travailleurs).

COMMUNIQUÉ

Contacts I.F.A.

Paris, 11 janvier 1987.

Le IV^e congrès de l'Internationale des fédérations anarchistes (I.F.A.), qui s'est réuni à Paris les 31 octobre, 1, 2 et 3 novembre 1986, a mandaté la Fédération anarchiste française pour tenir le secrétariat de l'Internationale. A cet effet, toutes vos informations ou demandes doivent être adressées à I.F.A., c/o Publico, 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Afin d'accélérer la rapidité de l'information et notre réponse à vos demandes, nous vous conseillons d'écrire le plus possible, et de préférence, en langue française.

Bien fraternellement,

Le secrétariat

Forum-débat avec Claude Sigala

EN 1894, Cempuis, une des premières expériences d'éducation libertaire, tombait à l'occasion d'une campagne de presse orchestrée par l'Eglise. « Mort à Cempuis, mort à l'anarchiste Paul Robin », couinaient tous les porcs culs bénis de la presse et la curaille pour qui il était intolérable que des garçons et des filles puissent s'asseoir côte à côte sur les bancs d'une école anti-autoritaire.

Au début de ce siècle, Sébastien Faure, et à travers lui la Ruche (une autre grande expérience d'éducation libertaire), eut droit lui aussi à un traitement du même ordre. Et en 1982, cette même pègre de chieurs d'encre réactionnaires, dopés par le délire haineux d'un petit juge névropathe et d'un quarteron de flics à front bas, remit ça à propos des « lieux de vie » qui tentaient depuis plusieurs années d'offrir aux condamnés à mort en tout genre de l'enfermement psychiatrique un peu d'espoir au soleil du non-enfermement, de l'écoute, de

la liberté, de la tendresse... et de la vie. Ce fut la fameuse « affaire » du Coral. Fameuse, tu parles !

A l'issue de plusieurs années d'instruction, d'emprisonnement de certains animateurs de « lieux de vie » dont Claude Sigala et de manœuvres juridico-policières multiples, la montagne accoucha en effet d'une souris, le dossier restant toujours aussi désespérément vide. Malgré cela, Claude Sigala, à l'issue d'un procès inique l'ayant placé au banc des accusés en compagnie de gens n'ayant rien à voir avec les « lieux de vie », écopa en 1986 d'une condamnation qui étonna et indigna même les observateurs les plus opposés à la démarche des « lieux de vie ».

Aussi aujourd'hui il réclame justice devant la 24^e chambre de la cour d'appel de Paris (les 3, 5 et 6 février 1987). Et pour s'expliquer, expliquer les « lieux de vie », expliquer la cabale dont il a été victime, il vient d'écrire un livre : « Vivre avec le Coral » (1). Bien évidemment, la Fédération anarchiste, qui dès les premières heures de

l'affaire du Coral a largement pris position en faveur des « lieux de vie », vous invite à venir nombreux à ce procès pour soutenir Claude Sigala et à lire son livre qui raconte par le menu le pourquoi et le comment des « lieux de vie », ainsi que les tenants et les aboutissants de l'épisode judiciaire qui les a frappés de plein fouet.

Pour que vous puissiez vous persuader un peu plus encore de la nécessité du soutien que nous devons apporter aux « lieux de vie » dans leur combat contre la répression, nous vous invitons à écouter Claude Sigala sur les ondes de Radio-Libertaire samedi 24 janvier 1987, de 11 h 30 à 12 h 30, et à le rencontrer à la librairie du Monde libertaire ce même jour de 16 h à 18 h, où il sera présent dans le cadre du forum-débat consacré aux « lieux de vie ».

Pour l'équipe d'animation
Jean-Marc Raynaud

(1) Claude Sigala, « Vivre avec le Coral », en vente à la librairie du Monde libertaire, 95 F.

AVANT-PROPOS

Vous vous êtes trompés

VOUS vous êtes trompés ! D'une tromperie qui est un choix. Il ne s'agit ni d'erreur ni d'innocence. Et pourtant ce procès, je l'ai voulu : pendant trois ans et demi je l'ai attendu et j'y ai cru. J'y ai vu une possibilité d'expression. Le procès eut lieu : la certitude d'entendre des magistrats à l'écoute, cherchant à comprendre. Il est vrai que nous sommes engagés dans un processus qui a l'apparence de l'irréversibilité. Le scandale a éclaté en octobre 1982, déclenchée par des personnes opposées au Coral, soutenues par le silence de certains responsables politiques, de travailleurs sociaux, d'intellectuels, de fonctionnaires de l'action sanitaire et sociale... Pas tous, bien entendu, pas tous. Mais les quelques-uns qui nous soutiennent se sont-ils faits entendre ? Il est important de comprendre le processus d'un scandale lancé comme un camion fou qui a rompu tous ses freins. On ne sait plus où il va s'arrêter et quels dégâts vont être commis.

Ici, ce sont les dégâts les plus mesquins, les plus pervers, ceux qui cherchent à salir, à démolir pour démolir ; à faire mal, très mal. J'ai mal. Le mal au ventre ; le mal partout. La blessure béante. L'empire du vide. Cette connaissance de l'enfer ; de la fin. Je ne veux pas jouer à la victime ni au bouc émissaire.

Je ne suis innocent de rien

Mais vous vous êtes trompés de procès, de chef d'accusation, de plaidoieries, de verdict, de commentaires. J'en ai marre ; tout simplement marre. Non pas que je baisse les bras et que je ne veuille plus lutter. Nenni. Marre du désarroi, de l'injustice, de la bêtise, de l'écriture, du dit et du non-dit. Marre d'être pris comme ça dans ma tête. De falloir répondre aux gens :

- Alors tu vas bien ?
- Bien non, je ne vais pas très bien.
- Ah...

Il faut toujours se bagarrer. Marre de ne plus pouvoir écrire un poème ; de ne plus savoir te faire l'amour. Certaines personnes me regardent comme si je devais être en prison. Mais d'autres traversent la rue pour me dire : « Continuez, on a besoin de vous. » Marre de jouer au héros ou au zéro. D'affronter la bêtise et puis de faire souffrir la famille.

Dans la famille, toute cette histoire est un peu tabou. « Tu t'en sortiras », qu'elle m'a dit ma mère. Me sortir de quoi ? A qui ai-je fait tant de mal ? Où me suis-je trompé ? Pourquoi ont-ils parlé de pédophilie, d'inceste, de perversion sexuelle ? Rien à voir avec moi ou alors suis-je un monstre ? Rien à voir avec le Coral. Le Coral : j'ai dû me cacher, m'y cacher. Ne plus répondre au téléphone ; épier qui arrivait, surveiller les possibles inspecteurs de la D.D.A.S.S., de la police ou d'autre chose.

Suicide...

Sissou vient de mourir. Il est né avec le Coral, en 1976, il y a dix ans. Pendant dix ans, il a traversé deux fois par jour la nationale, ce qui fait 3 620 x 2 = 7 240 fois, cette drôle de route à quatre voies. Il ne lui

est jamais rien arrivé. Et voilà qu'il vient de se faire tuer. Vous me direz, la probabilité. Mais, s'il s'était suicidé ? Le suicide auquel je pense connement. Trop souvent ; comme une romance, une compagnie indigne, une sorte de sorcière étrange, d'amie perverse...

Il y aurait quelques lignes dans les journaux et puis fini. En fin de compte, on se suicide toujours contre les gens qu'on aime. Non, c'est trop lâche. Trop de mal aux miens pour trop de rien. Je t'aime. Serrer les dents et tenir le coup. Alors la justice, l'appel, la cassation ? N'empêche qu'il y a des ricaneurs, des saloperies dans le dos, des noircesses sans discontinuer. N'empêche qu'il y a Marie.

Le silence de l'amour et la solidité de la femme. La femme qui sait se mettre nue et caresser l'impuissance. Tu fais souvent comme si rien n'était advenu. A ton linge à laver derrière le couloir, puis à étendre sous le figuier ; à ta cuisine à éplucher et à ta chambre à m'attendre, que je veuille bien m'épuiser enfin de tendresse.

Les larmes ont coulé. Quelques soubresauts de fatigue, de mal-aux-dents, de mal partout. Ils se sont acharnés sur notre intimité comme si nous avions été des assassins. Ils nous ont même pris une photo de notre petite fille de quatre ans. Parce qu'elle y était nue. Ils l'ont interrogée. Elle et les deux autres. Ne serait-ce qu'un cauchemar ? Je n'en fais plus, de cauchemar. Tous les matins, je me réveille effrayé. Le calvaire est toujours en face.

Oh, bien sûr, nous ne sommes ni en Afghanistan, ni au Chili, ni au Liban, ni en Pologne. Nous sommes en France. Dans ce pays qui a connu le massacre des cathares et de bien d'autres. Ce pays qui a permis qu'on tuât des juifs et qui permet qu'on tue des Arabes. Et nous avons été jugés par une cour de justice indépendante dans un pays démocratique.

Mais les hommes sont les mêmes : de lâbas ou d'ici. Il existe des droits et des loies. Mais voilà, vous vous êtes trompés. Et revenir sur l'erreur n'est pas une qualité humaine. Alors, c'est difficile d'accepter, d'avancer. Où est mon erreur, là-dedans ? Qu'est-ce qui fait que l'erreur ait pu avoir lieu ? Il n'a jamais été dit que le Coral était un lieu de sainteté ; que tout était bien ou parfait. Vous vous êtes trompés et je n'oublierai jamais plus rien. Je préférerais dire les chants d'enfants, les promenades jusqu'à la mer, l'envol de quelques flamands roses, les étendues de roseaux, l'allure de ces troupeaux de taureaux, des vignes et des vignes...

Opinion publique

Vous vous êtes trompés : alors la vérité est en marche. Mais tout ça est insuffisant ; il faudrait crier encore plus fort, hurler ! Te dire ce que j'ai envie de dire puisqu'il s'agit une fois encore de te faire partager l'essentiel. Je ne veux pas te faire pitié, mais envie. Comme un champ de coquelicots à remplir de l'espace de ton regard-iris. Comprends-tu ? Là, ce vent qui s'engouffre dans l'allure de nos pas à conquérir loin des prisons.

Les journalistes, les juges, les impuissances s'embourbent dans un amas d'incom-



préhensions et de mensonges qui deviennent grotesques. Il faut rétablir le message de la sensibilité. Peut-être ainsi une nouvelle rencontre avec la beauté qui est là prête à l'impossible !

Ecrire aujourd'hui dans un objectif d'explication n'est pas très simple. Hormis l'intrusion de Krief qui n'aurait dû être qu'un incident de parcours aisément remis à sa place ; hormis l'accident institution qui n'a de choix que de se réjouir que l'arroseur soit arrosé ; reste le phénomène le plus abracadabrante qui fonctionne infailliblement en ce XX^e siècle, celui d'une opinion publique qui étale tous ses phantasmes mal digérés, ses ragots de bas-étage, par l'intermédiaire des médias qui abusent et s'amuse des situations les plus délicates.

Une fois la cible visée, c'est à celui qui tire le plus fort, le plus vite, le plus près, selon la clientèle et le désir du temps. Le scandale est lancé, qu'importe les éléments. Nous ne sommes qu'une micro-structure et malgré l'ouverture du lieu, l'intérêt des travailleurs sociaux, de certains psychiatres, de certaines écoles d'éducateurs, de parents, nous n'avons rencontré qu'une infime minorité de la population.

Nous étions soit connus, soit reconnus, soit haïs par certains et en particulier les spécialistes. Nos livres, nos publications, nos explications ont pu toucher au maximum 50 000 personnes. Et d'un seul coup, nous voilà à la une de l'actualité. Le décalage se trouve ici : de 50 000 maximum à 20 millions minimum. Et sans pouvoir expliquer, sans pouvoir répondre : uniquement des bribes, des cris, des protestations venus de prison ou d'amis paniqués, écrasés par l'événement.

Cela peut faire penser à un électrochoc ou à une bombe atomique, à un délirium tremens ou à un cancer. Il n'y a plus aucune

maîtrise. Et quand en supplément, les médicaments n'arrivent pas, ni les démineurs ni les pompiers, ou que personne ne veut intervenir de peur de se mouiller, et que quiconque ne veut frapper d'un coup de poing sur la table, on peut s'imaginer l'étendue des dégâts. La compréhension du désastre est claire : il n'y a pas eu de transition entre les 50 000 et les 20 millions. La passerelle était en papier crépon : un bébé qu'on a forcé à courir bien avant qu'il ne sache encore marcher ; alors tout s'est cassé la gueule dans un terrible fracas.

Aimer et être aimé

Parler de pédophilie dans une tentative pédagogique, c'est faire entrer un lion dans une nursery. Nous avons fait un petit pas quant à l'homosexualité, reconnue dans une possible différence même si beaucoup la considèrent encore comme une maladie. La pédophilie, c'est-à-dire la possibilité d'aimer ou d'être aimé d'un enfant qui « ne nous appartient pas » est un crime puisqu'automatiquement lié à un « attentat à la pudeur sans violence » (s'il y a acte sexuel, le code pénal ajoute la mention « avec violence »).

Vous vous êtes trompés. Et vous m'avez transformé en objet ignoble, petit, ridicule, infect... A rejeter. Je suis perdu comme un enfant abandonné. Je ne comprends plus. Cette pluie qui tombe et tout prend un sombre goût amer. Il y a des photos et des larmes qui coulent. Je ne vais tout de même pas crever de cette immense mascarade. Vous avez déposé un paquet de malheur. C'est trop lourd à porter. Je ne suis pas aussi solide que ce que vous croyez. Vous me mettez à l'épreuve et c'est très dur, trop dur. Je supporte mal toute cette boue qui rejait sur Marie, sur mes filles, sur toute ma famille, sur le Coral et sur les « lieux-de-vie ». Insupportable.

Vous vous êtes trompés. Et toi, tu m'as abandonné. Où est-tu dans cette vie à essayer d'oublier l'irréparable ? Tu as raison : oublie dans d'autres bras et sois de vie. Continue ailleurs. Et toi qui reste en prison alors que j'aurais tant besoin de ta folie, maintenant...

Vous vous êtes trompés. Vous avez écrit l'incroyable et ça a marché. Des millions de Français ont lu que nous étions des salauds. Et parce qu'ils l'ont lu, ils l'ont cru.

Que faire maintenant que d'autres événements s'ensuivent que du temps à mourir ? Je suis fatigué et le petit chien vient de naître. Tu m'as téléphoné pour me dire que tu venais de lire quelques pages de mon livre qui t'avaient émue. Dehors, le lilas sent bon et les pigeons s'envolent au moindre signe de vie. Vous vous êtes trompés.

N'empêche que le coquelicot s'enflamme, que Hélène vient de réussir sa première année de droit, que Isabelle passe en terminale, que Agnès est heureuse, que Haim crie à qui veut l'entendre que le Coral est son « lieu-à-vie », que Gabriel commence à lire chez l'orthophoniste d'Aimargues, que les gendarmes me saluent, que Laurent construit une nouvelle machine à nettoyer le sol tous les jours trop sale, que les cerisiers sont pleins de fruits gorgés de rouge...

C'est de cela dont il s'agit avant tout : la vie plus forte que la plus forte des perversités !

Claude SIGALA

Les intertitres sont de la rédaction du « Monde libertaire » (N.d.R.).

NOTE DE LECTURE

« Vivre avec le Coral »
de Claude Sigala

DES livres sur l'enfermement, l'alternative à l'enfermement, les « lieux de vie »... Sigala en avait déjà écrit un certain nombre. Tous plus chaleureux, passionnés, passionnants et pleins d'espoirs les uns que les autres. Jamais cependant, il n'avait écrit un bouquin (1) de cette densité.

Le poids d'une expérience qui s'enrichit sans cesse au contact des anciens condamnés à mort de l'enfermement dont le regard de noyés s'entrouvre peu à peu sur la vie à force d'écoute, de respect, de liberté, de tendresse, de vivre avec... ; le choc d'une répression dont la hargne, l'imbécillité, l'odieux et l'acharnement meurtris-

sent le corps et le cœur explique sans doute cela : la maturité extraordinaire du regard plein de gravité mais toujours aussi pétillant que Claude Sigala pose sur les « lieux de vie », d'alternative et la répression qu'ils subissent.

En 400 pages en effet, il nous raconte les « lieux de vie », leurs évolutions, les concepts clé qui structurent leur démarche. Et c'est passionnant. Bouleversant de cohérence, d'espérance, mais également de chaleur, de vécu, de poésie, d'amour. Et l'on comprend mieux pourquoi les « lieux de vie » en ont pris plein la tête. Car au royaume de l'exploitation et de l'oppression de l'homme par l'homme, de l'humili-

ation qui anéantit chaque jour un peu plus les serres du Capital, et de la mort lente orchestrée par un système qui est celui de la survie, offrir aux voyageurs sans bagage de l'enfer psychiatrique et aux forçats du mal-être un peu de liberté, d'autogestion, d'amour, de respect... de vie : c'est carrément une provocation !

On l'aura donc compris, ce livre est à lire, à relire. Les mots qui en jalonnent les pages sont autant de cartouches d'espoir dont on ne se lasse pas de faire provision.

J.-M. R.

(1) Claude Sigala, « Vivre avec le Coral », éditions A.I.E., en vente à la librairie du Monde libertaire, 95 F.

CINÉMA

« Le nom de la rose »
ou le péché de connaissance

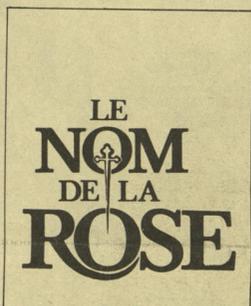
CE film se donne toutes les apparences du polar mystique. Le lieu : une prospère abbaye bénédictine réputée pour la science de ses moines et les trésors de sa bibliothèque. L'époque : l'an de grâce 1327, période où la papauté assooit son pouvoir non sans heurts : controversée, avide de richesses, réglant à coups d'autodafé et d'impressionnants bûchers les conflits qui l'opposent aux ordres dissidents et bandes hérétiques de moines mendicants qui massacrèrent les riches et les bons gros pères repus.

Les puissants parmi les puissants sont alors les inquisiteurs. L'un d'entre eux, qui a payé très cher ses prises de position audacieuses et qui, non content de se nommer Baskerville, a tous les traits de James Bond (Sean Connery), accompagné de son jeune et fidèle disciple, est attendu avec angoisse par le supérieur de l'abbaye (Michel Lonsdale, onctueux à souhait). Un assassinat mystérieux jette le trouble dans la communauté, et d'accusés y voient déjà l'œuvre du Malin. Le moine franciscain poursuit son enquête. Les morts, frappés d'un sceau apocalyptique, se multiplient autour d'un livre empoisonné, enfoui quelque part dans l'immense labyrinthe de la bibliothèque, et à jamais disparu : le tome II du traité de poésie d'Aristote, dévoué, ô combien dangereusement, aux ressorts du comique.

William of Baskerville déjoue trop de pièges, nullement impressionné par la composition cireuse des moines bénédictins. Réussira-t-il à démasquer l'instigateur de ces crimes ? Il a déjà l'outrecuidance de ne pas croire en la malédiction, ce que lui reproche un de ses vénérables adversaires, qui a aussi compris que le « rire est source de doute », que la décharge suspecte qu'il provoque anéantit la peur, et met ainsi en péril une foi construite sur cette même peur. Le livre est bien caché, vous pensez, et les embûches se multiplient au fur et à mesure que l'haletante résolution s'annonce.

Une formidable reconstitution historique

De polar, ce film n'en possède que la structure, qui lui permet de miraculeusement raccourcir les données du roman d'Umberto Eco en toute logique. C'est avant tout une magistrale reconstitution his-



torique de l'hallucination collective qu'a été le Moyen Âge : queue de paysans en haillons distribuant de maigres aumônes que Dieu leur rendra au centuple ou s'arrachant les débris que leur jettent les intendants de l'abbaye, le petit matin venu. Puis ce sont de véritables « gueules », à mi-chemin entre le bas-relief et certains personnages répugnants de Milo Manara, tenant plus de la gargouille que de l'image pieuse. C'est enfin un quotidien puant et froid, fait de vermine, de violences mystico-sexuelles, de prostitution qu'une nécessité à la fois cinématographique et d'économie dramatique parvient à transmuier en vraie sensualité.

Tout est mensonge, et chaque image nous enfonce un peu plus dans le crâne cette horrible vérité sociale restituée d'une civilisation condamnée à la chrétienté. Jean-Jacques Annaud n'a de cesse de nous imposer cet horizon bouché, en montrant à plusieurs reprises un paysage désolé de montagnes enneigées qui s'étendent à l'infini, sans vie ni lumière, et qui nous ramènent fatalement au monastère perché sur la plus haute montagne, unique lieu de savoir et d'apprentissage possible.

Le mensonge s'amplifie dans les murs où les légats du Pape (terrible Lucien Bodard) s'affrontent aux franciscains (ordre mendicant trop populaire) sur la question : « Le Christ possédait-il sa propre chemise ? ». Le mensonge résonne sous les pas de l'inquisiteur Bernardo Gui, ennemi intime du franciscain Baskerville, appelé en renfort par le supérieur pour conjurer ce qui doit rester une malédiction. Le mensonge se faufile dans les dédales de la bibliothèque et se heurte à l'évidence, passible de mort.

Mais quelle mort ? Mort de celui qui clame la vérité ou mort de la gigantesque imposture qu'un livre

peut réduire en miettes ? La purification par le feu s'impose. Celle qu'entreprend l'inquisiteur en allumant ses bûchers et celle à laquelle se résoud le vénérable coupable, en embrasant tout le savoir accumulé dans ce « lieu saint » depuis des siècles.

Deux brasiers qui ne détruiront jamais la force de connaître sans cesse renaissante, qualifiée en ces temps « barbares » d'« actes d'orgueil que la fierté intellectuelle a fait commettre ». Plus qu'un polar, c'est plutôt une saisissante articulation entre la peur métaphysique irraisonnée, la soif de connaissance qui conjure les démons qu'elle peut, et la sale histoire.

C.A.

Débat

POURQUOI les écoles paralles, les crèches sauvages, les terrains d'aventure, les pédagogies institutionnelles, anti-autoritaires, libertaires ne font-ils plus recette ? Pourquoi les dernières petites leçons de différences qui clignotent encore ici ou là dans le champ éducatif cherchent-elles à se placer sous l'aile protectrice de l'institution dominante ?

Pourquoi les brontosaures roses de la symbiose Armée-Education et de l'école laïque à la mode de la trique ont-ils pu quasiment sans résistance mettre l'Éducation nationale à l'heure de la réaction ? La liberté de l'enfant est-elle condamnée à pourrir dans les geôles de l'éducation capitaliste et étatiste ou à tourner en rond dans le ghetto de l'émissionnement, de la parcellisation et du gâchis ?

Telles sont quelques-unes des questions qui seront abordées à Toulouse à la librairie de l'Anarc-en-ciel où le groupe Albert-Camus et l'équipe de la librairie recevront Jean-Marc Raynaud à l'occasion de la sortie, aux éditions du Monde libertaire, de son livre : *T'are ta gueule à la révo. Dires et agirs d'éducatifs libertaires* (1).

Librairie l'Anarc-en-ciel, 7, rue Arnaud-Bernard, Toulouse. Pour tout contact, téléphone librairie : (16) 61.23.36.08 ou C.E.A.C., 1 bis, rue Gramat, 31000 Toulouse.

(1) Jean-Marc Raynaud, « T'are ta gueule à la révo. Dires et agirs d'éducatifs libertaires », éditions du Monde libertaire, en vente à la librairie, 100 F.

Programmes
de Radio-Libertaire

Jeu. 22 janvier

« Blues en liberté » (10 h à 12 h) : T. Bone Walker, le père de la guitare blues électrique, et son influence aujourd'hui.
« Femmes libres » (12 h à 14 h) : souvenirs sur May Picqueray.
« Si vis pacem » (17 h 30 à 18 h 30) : Pierre Martial est invité pour son « Guide des services secrets et militaires », paru aux éditions Avis de Recherche.
« Des souris et des femmes » (20 h 30 à 22 h 30) : les folles.
« Jazz en liberté » (22 h 30 à 3 h) : les femmes dans le jazz. Invitée : Nelly Pouget (saxophoniste).

Vend. 23 janvier

« Et les croissants, bordel ! » (8 h à 10 h) : revue de presse, réflexions libertaires et musiques...
« Bonjour l'Asie » (10 h à 12 h) : la saga de la cithare... Ici, on se les gèle (les doigts), pourquoi ne pas partir au soleil. Oui, mais comment, dans quel coin ? Si on a du temps, pas besoin d'argent et inversement !
« H. comme hasard » (12 h à 14 h) : gare à vous ! Invité : Michel Ragon, auteur de « L'architecture des gares ».
« L'Invité quotidien » (19 h à 21 h) : A. Bihl pour son livre « La farce tranquille ».

Samedi 24 janvier

« Forum » (11 h 30 à 12 h 30) : « Vivre avec le Coral », avec Claude Sigala.
« Chronique syndicale » (12 h 30 à 14 h 30) : bilan social de l'année 1986, bonjour les dégâts !
« De bouche à oreilles » (14 h 30 à 17 h 30) : Annkrist, Gilles Servat, Roger Gicquel et Louis Arti.

Dimanche 25 janvier

« Matinée anticléricale » (10 h à 12 h) : Bernard Henri Lévy et la deuxième droite.
« Folk à ller » (12 h à 14 h 30) : musiques diverses selon l'inspiration.
« Graffiti » (18 h 30 à 20 h 30) : Guy Gérard, peintre et poète, et Jette With, peintre danoise.

Lundi 26 janvier

« Allo maman bobo » (18 h 30 à 20 h 30) : écologie et santé.

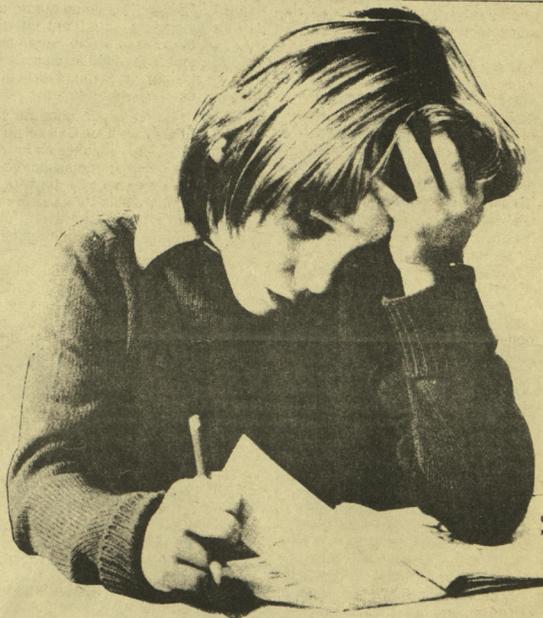
Mardi 27 janvier

« Musiques sans frontières » (14 h à 15 h 30) : la nouvelle musique africaine avec Manu Dibango, Xalam, Touré Kounda, Saly Keita, King Sunny Ade, Fela Anikulapo Kati, etc.
« Sens interdit » (17 h 15 à 18 h 30) : avec le Dr Lucien Bonnafé, pour une psychiatrie populaire.

Mercredi 28 janvier

« Humeurs » (18 h 30 à 20 h 30) : un invité surprise !

A Toulouse, le 30 janvier 1987, 19 h, rencontre-débat sur l'éducation à la librairie l'Anarc-en-ciel



A Castres, samedi 31 janvier à 15 h, à la Maison des syndicats et des associations, cité Drouot une rencontre-débat sur l'éducation aura également lieu avec la présence de Jean-Marc Raynaud qui présentera son livre : « T'are ta gueule à la révo. Dires et agirs d'éducatifs libertaires »

OFFENSIVES LIBÉRALES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Séguin solde dur !

« **C'**EST la pause ! », répètent à satiété politiques et journalistes. Contraint par les luttes sociales, Jacques Chirac a du repousser à la prochaine session parlementaire la réforme du code de la nationalité et les projets de prisons privées. Le gouvernement se replie sur la gestion économique, entend-on partout. Ce repli est une offensive. Jamais les acquis sociaux, engrangés au cours d'un siècle d'action syndicale, n'avaient été autant menacés. L'enjeu consiste, ni plus ni moins, en un démantèlement systématique du code du travail. Encore une fois, le libéralisme se montre pour ce qu'il est : la liberté du renard dans le poulailler.

Code du travail « Tout doit disparaître ! »

Après le refus présidentiel de signer l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, le gouvernement aura donc réussi au « finish » à faire passer son texte au

LE BEURRE ET L'ARGENT DU BEURRE

• **USAGERS.** Les manifestations d'usagers pendant les grèves des fonctionnaires regroupaient essentiellement des petits commerçants, petits patrons, électeurs de droite et d'extrême droite. Cette manœuvre qui visait à opposer aux grévistes une force « populaire » peut être considérée sur le plan de la mobilisation comme un échec (en tout et pour tout 10 000 à Paris, à l'appel du R.P.R., de l'U.D.F., du Front national, de l'U.N.I., etc.). Nous sommes loin du « remake » du 30 mai 1968 qu'espéraient Pasqua et Toubon, même si sur le plan médiatique l'intoxe « à la grogne » des usagers a été, elle, une réussite.

• **FAST-FOOD.** La C.N.C.L. a lancé le 16 janvier son appel aux candidatures pour la réattribution de la « 5 » et de T.V.6. Son projet désignant les fréquences hertziennes et les règles concernant la pub, le régime de diffusion des films et œuvres audiovisuelles sur les télé privées. Le 19 janvier, la C.N.C.L. a entrepris de définir la composition des dossiers des candidats à l'achat de T.F.1.

• **RETOUR DE MANIVELLE.** Les transports routiers qui avaient largement bénéficié de la grève S.N.C.F. (+ 40% de chiffre d'affaires) font la gueule... Le froid et la neige empêchant les camions de rouler. A ce propos la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) proteste contre « la mauvaise qualité du gazole » vendu en France, qui ne résiste pas au gel à de très basses températures. La C.G.T. n'y est pour rien, mais la S.N.C.F. profite des intempéries pour renflouer sa caisse vidée par les grèves, en bénéficiant du fret que les routiers ne peuvent plus acheminer !

Parlement par un amendement glissé à la sauvette dans les « diverses mesures d'ordre social ». Petite stratégie pour chambardements majeurs ! Alors, en quoi consiste les dispositions élaborées par Philippe Séguin ?

Tout d'abord en la suppression des heures supplémentaires. Un simple accord d'entreprise suffit désormais pour moduler les horaires jusqu'à 44 heures sans payer d'« heures sup », tant que la durée hebdomadaire moyenne reste sur l'année de 39 heures. Les contreparties (réduction du temps de travail ou avantages salariaux) que devra donner l'entreprise dépendront donc du rapport de force syndical, ce qui pénalise tous les salariés d'entreprises où les syndicats sont peu ou pas présents. A la fin de l'année seulement, si la durée moyenne de travail a excédé 39 heures par semaine, l'entreprise paiera alors les heures supplémentaires selon le tarif actuel et les salariés bénéficieront d'un repos compensateur.

Le texte autorise par ailleurs le travail de nuit des femmes. Il supprime l'interdiction de faire réaliser aux salariés plus de 10 heures par jour de travail effectif. Il autorise également le travail en continu (les « trois huit ») non plus seulement pour des raisons techniques, mais également pour des raisons économiques (par exemple : une commande urgente). Enfin, le texte permet le morcellement du temps de travail des salariés travaillant en équipe et le travail dominical entrera dans les mœurs.

Quelle accumulation prodigieuse de régressions sociales ! Est-ce cela la modernité libérale ? Le projet de Philippe Séguin qui, comme le notait *le Monde* du 11 décembre, a bien retenu les observations patronales, revient en l'aggravant sur la loi Delebarre adoptée à l'aube du 16 mars. Celle-ci liait au moins aménagement et réduction du temps de travail, ce qui ne figure plus dans l'ordonnance.

Licenciements à tout va !

Suivra bientôt une loi sur les procédures de licenciement, qui reprendra vraisemblablement le contenu des accords du 20 octobre dernier entre patronat et syndicats, que seules la C.G.C. et la C.G.T. n'ont pas signés. Il s'agit encore une fois d'un recul global des garanties accordées aux salariés, même si les syndicats ont obtenu en échange des avantages nouveaux pour les salariés des petites entreprises.

La nouvelle législation se traduira d'abord par un raccourcissement drastique des délais de préavis qui passent, pour les licenciements de plus de dix salariés, d'une fourchette de 45 jours à 4 mois à une fourchette de 30 à 60 jours en fonction du nombre des suppressions d'emploi. Pour les licenciements de moins de dix personnes, la procédure sera encore plus expéditive : sept jours à compter de l'entretien préalable pour les employés et ouvriers, quinze jours pour les cadres.

Par ailleurs, l'autorisation administrative est supprimée. L'entreprise qui procède à un licenciement collectif de plus de dix individus demeure soumise à quelques obligations : le comité d'entreprise doit être consulté à deux reprises et un plan social prévoyant diverses mesures (prétraitements, retour au pays, aménagement du temps de

travail, convention de conversion...) doit lui être soumis.

A quoi sert l'inspection du travail ?

Mais l'inspection du travail se voit quasiment exclue du processus. Au mieux, elle devra être tenue informée et veiller au respect de la procédure. Ce rôle, qui s'inscrira dans des délais fort brefs n'aura aucun caractère suspensif : toute contestation émanant de l'inspection du travail obligera seulement l'employeur à répondre par écrit avant de procéder aux licenciements. On est à la limite de la plaianterie !

Auparavant l'inspection du travail avait encore la possibilité de refuser des « licenciements économiques » qui visaient systématiquement les salariés syndiqués ou éliminaient des individus qui auraient le plus de difficultés à retrouver un

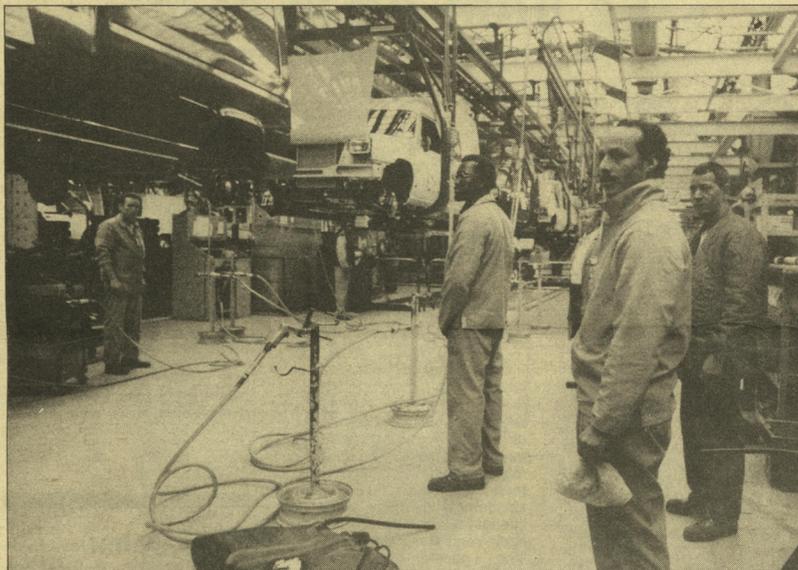
de jeunes sous toutes leurs formes, les préretraités. Sinon, affirme la C.G.T., « le chiffre de 3 millions à 3,3 millions de chômeurs est atteint ». Face à cette débâcle, l'Etat se désengage, fidèle en cela aux vieilles formules libérales actualisées par Reagan et Thatcher.

Car les innovations gouvernementales ne se bornent pas au texte de loi sur l'aménagement du temps de travail. En même temps qu'il refusait de signer l'ordonnance sur ce sujet, François Mitterrand donnait son aval à deux autres ordonnances concernant elles aussi l'emploi : la réforme de l'A.N.P.E. et le second plan d'emploi des jeunes. Celui-ci consiste essentiellement en un maintien d'un certain nombre d'exonérations de charges sociales pour les patrons qui embauchent.

C'est ainsi, notamment, que l'exonération à 100% pour les contrats d'apprentissage, de qualifica-

tion de service public de placement » (termes de l'ordonnance) si vous êtes chômeurs, vous pourrez vous voir offrir un emploi autant par des établissements publics que par des associations, des organisations d'employeurs ou des groupes d'employeurs. L'A.N.P.E. n'a plus le monopole des propositions d'embauche. De plus, le maire de votre commune pourra avoir accès aux listes de demandeurs d'emploi, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les tentations possibles. Selon la couleur politique de l'élu et des chômeurs, voire selon la couleur de la peau de celui-ci. Malik ou Yasmina trouveront-ils désormais aussi facilement un emploi que Philippe ou Catherine ? C'est loin d'être certain (1).

Par ailleurs, la face du chômage n'en sera pas fondamentalement changée. Ni la disparition de l'A.N.P.E. ni sa démultiplication ne peuvent en effet résoudre le problème : le chômage actuel n'est pas



emploi. Aujourd'hui, avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, ce n'est certes pas un frein réel aux licenciements qui disparaît (ils étaient accordés dans 95% des cas), mais c'est tout de même un verrou supplémentaire à l'arbitraire patronal dans l'entreprise qui saute.

« Remises exceptionnelles » pour le C.N.P.F.

Les mesures nouvelles vont-elles au moins dégonfler les chiffres du chômage ? Certainement pas ! Vingt mille suppressions d'emplois à Sacilor avant la fin de 1987, c'est ce que propose le nouveau patron Francis Mer : 2 376 emplois supprimés chez Alstom ; 2 222 chez Michelin ; 1 291 chez C.I.T.-Alcatel ; 974 chez Elf-Aquitaine ; 700 aux Avions Marcel-Dassault ; 566 à la Thomson ; 450 chez Philips... Le gotha de l'industrie française semble s'être donné le mot. Tous ces emplois détruits s'ajoutent aux 8 300 suppressions envisagées à la S.N.C.F. et aux 600 chez Renault.

Rappelons tout de même que la France comptait 2 543 000 demandeurs d'emploi à la fin octobre, dont 868 000 âgés de 15 à 24 ans. Cette estimation, bien sûr, ne prend pas en compte les T.U.C., les stages

et les stages d'insertion à la vie professionnelle est maintenue. Cela n'ira pas sans effet pervers. N'existe-t-il pas dès à présent des phénomènes de transfert ? Alors que, sur un an, en effet, le chômage des jeunes de moins de 25 ans a baissé de 4,7%, le nombre de demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans a augmenté de 12,9%. En clair, les entreprises préfèrent embaucher un jeune et bénéficier de l'exonération des charges sociales de 25% à 100% plutôt que d'embaucher un adulte formé.

Autre incertitude : parmi les bénéficiaires du plan, combien seront définitivement embauchés ? Cinquante pour cent, espère le ministre qui paraît encore une fois bien optimiste. En fait, tôt ou tard, au minimum 300 000 bénéficiaires du plan jeune vont reprendre le chemin de l'A.N.P.E. et retrouveront sur le marché du travail les 180 000 jeunes qui y arrivent chaque année. En France, en 1987, selon les experts de l'O.C.D.E., 23% des individus de 15 à 24 ans seront à la recherche d'un emploi.

Réforme de l'A.N.P.E.

Quant à la réforme de l'A.N.P.E., elle revient à décharger celle-ci de bon nombre de ses tâches. Désormais donc, dans le cadre de la « démultiplication mai-

en premier lieu le résultat d'un ensemble de désajustements micro-économiques qui s'opèrent sur le marché. S'il y a chômage, ce n'est pas parce que l'A.N.P.E. ne fait pas, ou mal, son métier et qu'il suffirait de la soumettre à une cure de concurrence. Ce n'est pas non plus parce que la formation des demandeurs d'emploi est totalement inadéquate ou que leur information est médiocre, mais bien parce que le nombre des emplois créés est insuffisant. Une fois encore, le gouvernement Chirac ne se trompe pas seulement de remèdes, il produit fondamentalement une analyse erronée, d'un dogmatisme libéral qui semblerait risible ou accablant s'il n'engageait pas très gravement l'existence de millions de chômeurs. Le mouvement étudiant et lycéen a démontré qu'il est possible de bloquer une politique réactionnaire. Aux salariés de suivre cet exemple. Les mouvements de la S.N.C.F., d'E.D.F., de la R.A.T.P. ou des marins de commerce, viennent de rappeler que le changement social s'élabore d'abord dans les luttes.

Willy PELLETIER
(Gr. de Lille)

(1) Voir, au sujet de la réforme de l'A.N.P.E., l'interview de travailleurs de cette entreprise parue dans les M.L. n°645 et 646 (N.D.R.).

souscrivez... abonnez-vous... souscrivez... abonnez-vous... souscrivez.